

active et de solidarité qui nous animent. Mais je laisserai le soin à Daniel Jault pour développer ce dernier aspect.

M. LE PRESIDENT :

Je donne la parole à Daniel Jault. Et je demande à Yves Lecaudey de venir nous rejoindre à la tribune.

POLITIQUE DE COOPERATION DECENTRALISEE

Rapporteur : Daniel JAULT

Mesdames, Messieurs,

Telle qu'elle a été initiée par notre assemblée, il y a douze ans notre collectivité poursuit sa politique d'ouverture, d'échanges et de solidarité réciproque vers les régions d'Europe et les collectivités du Sud en étroite coopération avec des partenaires étrangers et girondins.

Compte tenu de l'engagement sans cesse croissant des collectivités locales en matière de développement équitable et de développement durable, de l'évolution constante des relations entre les différentes régions d'Europe, du Bassin Méditerranéen et de l'Afrique Saharienne, dans un contexte de globalisation activé, j'ai souhaité que notre engagement soit prioritairement ciblé sur des actions concrètes parfaitement intégrées aux objectifs définis par notre assemblée.

Les actions de notre politique de Coopération décentralisée doivent s'articuler avec les programmes nationaux, européens voire internationaux et également s'organiser en faveur du développement Nord/Sud.

Notre collectivité se doit également d'accompagner les initiatives de nos partenaires notamment pour la réalisation et la conduite de projets de développement transversaux.

La Politique de Coopération décentralisée décidée par notre assemblée constitue bien un véritable outil de développement de mise en pratique des valeurs d'ouverture, de tolérance active et de solidarité qui nous animent.

Pour 2007, les crédits dont l'inscription est proposée au Budget Primitif 2007 s'élèvent globalement à 30 000 € en (AP)/(AE) et 360 599,95 € en CP.

AVIS DE LA COMMISSION COOPERATION ET AFFAIRES EUROPEENNES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Daniel JAULT :

La présentation faite par les documents qui vous sont parvenus pour préparer cette journée me semble avoir été suffisamment complète pour condenser à mon tour le rapport que je vais vous présenter sur la coopération décentralisée. Gilbert Mitterrand a déjà ouvert l'explicitation de cette affaire. Cela me permettra d'entrer un peu plus dans le concret, et de vous rapporter quelques exemples de ce que nous faisons avec les territoires concernés.

Il y a douze ans notre collectivité a ouvert la politique d'échange et de solidarité réciproque vers les régions d'Europe et les collectivités du sud, en étroite coopération avec des partenaires étrangers et girondins. Je vous rappelle que cette pratique était gérée par une loi de 1992. Compte tenu de l'engagement sans cesse croissant des collectivités locales en matière de développement équitable et de développement durable, de l'évolution constante des relations entre les différentes régions d'Europe, du Bassin méditerranéen et de l'Afrique saharienne, dans un contexte de globalisation activée, j'ai souhaité que notre engagement soit prioritairement ciblé sur des actions concrètes, parfaitement intégrées aux objectifs définis par notre assemblée.

Les actions de notre politique de coopération décentralisée doivent s'articuler avec les programmes nationaux, européens, voire internationaux, et également s'organiser en faveur du développement Nord Sud. Notre collectivité se doit également d'accompagner les initiatives de nos partenaires, notamment pour la réalisation et la conduite de projets de développement transversaux. Cette politique aborde les domaines concrets d'engagement et d'échanges dont je voudrais aujourd'hui donner quelques exemples.

Le premier exemple est celui de notre politique de formation des cadres administratifs des collectivités territoriales qui apparaissent et s'installent progressivement sur le territoire de certains états africains. C'est le cas du Burkina Faso.

Le deuxième exemple est celui des échanges de méthodologie de bonne pratique au niveau des structures utilisées par les territoires concernés par nos politiques de coopération décentralisée. C'est le cas du projet qui concerne la structuration des archives de Wilaya d'Adrar et Timimoun en Algérie, associant de cette façon la formation des techniciens archivistes.

Le troisième exemple est le développement des échanges linguistiques et culturels des jeunes, appartenant aux territoires avec lesquels le Département de la Gironde a ouvert des projets de coopération décentralisée. C'est le cas pour plusieurs collèges du Burkina Faso et de la Province de Poméranie Occidentale en Pologne.

Le quatrième exemple enfin est la mise à l'étude de projets de développement territorial, économique ou touristique dans un des pays avec lesquels nous développons des actions de coopération décentralisée, territoires que rappelait tout à l'heure Gilbert Mitterrand.

D'abord au Burkina Faso, deux projets majeurs. Un projet sur la cartographie des ressources hydrologiques du territoire, en coopération avec la Région Rhône Alpes, qui doit permettre de mettre en exploitation programmée les ressources en eau potable, et ensuite de construire un schéma d'élimination des eaux usées, encore trop souvent mêlées au réseau d'eau potable, et qui sont là source de pollution, responsables d'encore trop d'infections digestives

chez les enfants de ce pays. Un second projet, le projet d'exploitation touristique de la Région de Bobo Dioulasso à partir de la création d'un parc de loisir dans la ville centre. Cette politique aborde des domaines concrets d'échanges qui nous permettront d'entrer dans le cadre du développement durable, même sur ces territoires.

Le deuxième territoire concerné est celui de la Poméranie Occidentale. Notre dernier voyage a permis à plusieurs responsables de syndicats viticoles de proposer les différents crus de notre terroir, de prendre des contacts économiques avec les organismes de Szczecin, et d'aborder un processus d'implantation ultérieure et de diffusion durable de nos produits sur le territoire de cette province. De même, les contacts ont permis d'aborder les problématiques du bois, abondant et de qualité dans ce pays, hêtres et bouleaux, dans le cadre des énergies renouvelables, et qui pourraient très bien concerter avec l'Institut du bois de la Gironde. Enfin, rappelons que la Poméranie Occidentale et le Département de la Gironde appartiennent au dispositif des Esturiales, dispositif européen regroupant les territoires irrigués par des estuaires et permettant la poursuite d'études directement en rapport avec la gestion de ceux-ci.

Toutes ces actions sont bien entrées dans les critères de développement durable. Enfin, dans les territoires avec lesquels nous développons les actions de coopération décentralisée, nous poursuivons notre politique de maintien et de développement de la langue française.

La politique de coopération décentralisée décidée par le Département de la Gironde, comme vous le constatez, constitue bien un véritable outil de développement, de mise en pratique des valeurs d'ouverture, de tolérance active et de solidarité, comme le disait tout à l'heure Gilbert Mitterrand.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

CONTRACTUALISATION ETAT - REGION

Rapporteur : Gilbert MITTERRAND

Mesdames, Messieurs,

Lors du Comité interministériel à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires (CIACT) du 6 mars 2006, a été annoncée la préparation des nouveaux contrats de projets Etat-Région 2007-2013.

Dans le cadre de la négociation ouverte dès réception du mandat par le Préfet en juillet 2006, le Conseil Général a souhaité se positionner comme un acteur incontournable de la contractualisation, afin de peser sur des choix d'aménagement dynamiques.

Il a choisi de faire porter la négociation sur trois orientations prioritaires, dans un objectif de convergence avec le cadre de négociation défini au plan national et régional, en privilégiant la priorité donnée à l'impératif de cohésion sociale et territoriale :

- Orientation 1 – développer les actions innovantes en faveur de l'égalité d'accès aux services, avec le déploiement d'infrastructures numériques de qualité garantissant l'équilibre du développement et de l'égalité d'accès à l'emploi.

- Orientation 2 - promouvoir la gestion intégrée des espaces et la valorisation durable des énergies renouvelables,

- Orientation 3 - développer l'attractivité économique des territoires pour renforcer leur positionnement dans les dynamiques économiques.

L'ensemble des programmes et projets départementaux liés à la mise en oeuvre de ces objectifs, dans le cadre d'un partenariat opérationnel élargi, fait l'objet d'un coût estimatif global de quelque 500 M€ pour 20 % de concours attendus dans le cadre du contrat de projets, afin de contribuer au soutien des grands investissements projetés, notamment le déploiement numériques des services de proximité adaptés à l'attente des usagers ou encore la gestion des risques liées aux inondations.

Le contrat de projets devrait être opérationnel dès sa signature par l'Etat et la Région, initialement projetée en décembre 2006, aujourd'hui envisagée en début d'année 2007 au regard de la poursuite des négociations.

Conjointement le contrat de plan 2000-2006 est en cours de clôture avec une mobilisation de crédits de 85M€ par le Conseil Général, soit 18 % du montant total d'investissements, sur les opérations liées aux infrastructures de transport et d'équipements universitaires :

- 34.3 M€ sur le volet routier aujourd'hui presque achevée, hormis un retard pris sur le RN89,

- 17.3 M€ sur le volet ferroviaire, avec des opérations aujourd'hui réalisées ou en attente des derniers versements, la tranche 1 du bouchon nord étant actuellement en cours de réalisation,

- 7.6 M€ sur le volet portuaire, avec des opérations devant se clôturer en 2007,

- 21 M€ sur les opérations hors contrat liée au TGV Sud Europe Atlantique, à la construction d'écrans acoustiques le long de l'A10.

- 4.8 M€ sur le volet universitaire, dont la réalisation se poursuit.

Des partenariats intéressant les problématiques d'aménagement du territoire vont être poursuivis avec l'Agence d'urbanisme ainsi qu'avec le Pôle universitaire de Bordeaux.

En conséquence, Monsieur le Président nous demande d'adopter les crédits inscrits au projet de budget primitif 2007 qui s'élèveront à 21.775.000 € en AP et 15.840.119,86€ en CP.

**AVIS DE LA COMMISSION COOPERATION ET AFFAIRES EUROPEENNES :
FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX
PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

PROGRAMMES OPERATIONNELS 2007 – 2013 ET PROJETS EUROPEENS

Rapporteur : Gilbert MITTERRAND

Mesdames, Messieurs,

Deux étapes majeures ont ponctué l'année européenne 2006.

D'une part, l'achèvement du cycle de programmation des objectifs européens régionalisés 2 et 3, respectivement dédiés au développement durable et à l'emploi. La mobilisation de l'effet levier des fonds structurels en Gironde pour la période 2000-2006 s'achève en effet sur un bilan particulièrement significatif en matière de soutien européen aux investissements structurants, avec plus de 200 M€ de crédits de l'objectif 2 mobilisés par l'ensemble des acteurs publics et privés girondins, pour contribuer à la réalisation de près de 2.500 projets initiés localement, et contribuant collectivement à l'amélioration du potentiel de développement de la Gironde, notamment dans les domaines des infrastructures et équipements logistiques, culturels, touristiques, aussi bien que purement technologiques.

D'autre part, l'année qui s'achève a constitué une période clé marquée par la préparation du contenu des futurs programmes opérationnels européens 2007-2013, liés à la mise en œuvre de l'objectif "compétitivité régionale – emploi". Plusieurs projets structurants pour les dynamiques territoriales et la cohésion sociale sont ainsi pré positionnés par le Département, afin de mobiliser l'effet levier des financements européens, FEDER, FSE, FEADER et FEP, à une échelle adaptée aux enjeux de développement de la Gironde à court et moyen terme 2007-2013 :

- le déploiement d'infrastructures d'accès haut débit, permettant le développement de services numériques sur l'ensemble du territoire, dans un objectif de cohérence à vaste échelle et de proximité avec l'attente des usagers – particuliers et entreprises - ;

- le soutien au développement des filières économiques, (notamment la filière lasers) avec la mise en œuvre d'un programme structurant et modernisé d'accueil d'activités réparti sur tout le territoire ;

- la conduite d'un plan innovant d'insertion économique et sociale, dans le cadre d'une mobilisation circonstanciée du Fonds social européen ;

- la promotion de la qualité environnementale et de l'efficacité énergétique, liée notamment à un plan de développement de préservation, de restauration et de valorisation de la biodiversité, orienté vers une meilleure connaissance des milieux naturels et de ses enjeux ainsi que vers une régulation des problématiques foncières sur des espaces péri-urbains sensibles ;

- le développement des quartiers urbains sensibles ;

- le développement économique et la préservation des ressources du littoral, et notamment de l'estuaire ;

- le développement du potentiel agricole et forestier ainsi que l'amélioration de la qualité de vie en milieu rural et la diversification de l'économie de l'économie rurale.

L'année 2006 est une année transitoire marquée aussi par la disparition des Programmes d'Initiative Communautaire connus depuis 2000. La suppression des PIC communautaires Equal- Interreg -Urban, remplacés par une nouvelle génération de programmes de coopération, nécessite d'anticiper d'importantes adaptations pour être en capacité de répondre efficacement aux nouveaux appels à propositions 2007-2013. La généralisation des appels à projets, comme par exemple dans le domaine de la politique de la ville, sera avant tout destinée à soutenir la mise en oeuvre de stratégies innovantes et partenariales, permettant de renforcer certaines avancées majeures des politiques sociales du Département.

En conséquence, Monsieur le Président nous demande d'adopter les crédits inscrits au titre des projets européens et de la convention cadre FSE inscrits au budget primitif, qui s'élèvent globalement à 3 571 423. 68€ en CP en dépenses, et 1 213 928. 61€ en recettes.

**AVIS DE LA COMMISSION COOPERATION ET AFFAIRES EUROPEENNES :
FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX
PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

BUDGET PRIMITIF POUR 2007

Rapporteur : Yves LECAUDEY

Mesdames, Messieurs,

Avant d'évoquer les éléments constitutifs du Projet de BP pour 2007, il est utile de connaître dans quel contexte il s'inscrit. Ainsi que nous l'avions démontré lors du Débat sur les Orientations Budgétaires, nos marges de manœuvre tendent à se réduire, non seulement du fait que nos dépenses sont de plus en plus contraintes, mais également en raison du peu de souplesse qu'il nous reste en matière de ressources. De surcroît, cette situation se double d'un certain nombre d'incertitudes qui pénalisent l'exercice de prévision budgétaire : les fluctuations du marché de l'immobilier, les écarts dans les simulations transmises au fil du temps par le Ministère des Finances au sujet du plafonnement de la taxe professionnelle à la valeur ajoutée, les flottements sur la montée en puissance de la Prestation Compensatoire du Handicap sont autant de paramètres perturbateurs qui concourent à justifier une stratégie offrant plusieurs alternatives.

Dans ce cadre, les principes qui avaient été arrêtés lors du DOB dernier, et notamment celui de prudence, gardent toute leur acuité : une recette exceptionnelle ne doit pas couvrir une dépense récurrente, principe qui nous permet de conserver la main, en cas de renversement de tendance par exemple. De plus, la gestion active de la dette, ainsi que le désendettement progressif effectué sur les exercices précédents (près de 180 M€ ont été déstockés en sept ans, avec une légère reprise en dernière année, 2005), rend tout à fait acceptable un recours accentué aux financements externes. Cette possibilité est d'autant plus intéressante qu'elle se situe dans un contexte de forte réalisation d'investissements décidés antérieurement ou de lancement de projets ambitieux.

Le renforcement de notre capacité d'investissement se conjugue également à l'aune de recherches d'économie en terme de fonctionnement. A ce titre, divers chantiers sont en cours : économie de gestion (mise en œuvre d'allocations, APA par exemple), incitation à la maîtrise auprès des établissements d'accueil (définition d'un taux directeur limité à 4 %), modération pour les moyens (restriction du nombre de postes créés, mise en place d'un marché de chauffage générateur d'économies, location de véhicules entraînant de moindres frais de déplacement...).

Ensuite, une nouvelle méthodologie visant à regrouper nos dépenses courantes en fonction de leur degré de contraintes a été expérimentée, l'objectif étant d'homogénéiser l'approche et de rendre cohérentes les politiques de la collectivité. Quatre catégories principales ont été déterminées :

↳ La première concerne les dépenses obligatoires à contrainte forte, telles que l'aide sociale (allocations, hébergements) ou le financement du SDIS. Avec 597 M€, elle occupe une place prépondérante au sein du fonctionnement. L'augmentation globale relativement modérée (+ 3,1 %) de cette catégorie masque des inégalités par type d'aide : par exemple, la progression

du nombre de bénéficiaires explique l'explosion de l'APA qui avec 106 M€ augmente de 18 % (malgré notre volonté de contrôler les coûts de gestion) et, dans une moindre mesure, la contribution départementale au SDIS évolue de 6,7 % ; à l'inverse, l'allocation RMI devrait se stabiliser et la PCH affiche une baisse par rapport au BP précédent, ce dernier ayant été surévalué.

↳ La deuxième comprend les dépenses obligatoires en faveur desquelles le Département définit le niveau de service public qu'il souhaite leur accorder : dépenses d'insertion, fonctionnement des collèges, entretien de la voirie, gestion des transports, pour ne citer que ceux-là, la composent. Cette catégorie, qui compte 120 M€, affiche la plus forte progression (+ 13 %), en raison, notamment de l'enveloppe réservée aux contrats aidés (7 M€), de la prise en compte pour la première année de l'entretien du réseau transféré (0,9 M€) et de l'augmentation des dépenses de transport (+ 10 %).

↳ La troisième catégorie est réservée au soutien donné à l'ensemble de nos partenaires pour l'exercice de leurs missions, ainsi qu'aux actions situées hors champ de compétence réalisées en maîtrise d'ouvrage directe. En 2007, les subventions de fonctionnement représentent 42 M€, soit 10 % de plus qu'en 2006, ce qui témoigne de l'attention et de la reconnaissance que nous accordons au rôle joué par le tissu associatif en matière de cohésion sociale, de structuration et de développement des individus. Quant aux maîtrises d'ouvrage sur le champ de compétences non obligatoires, les dotations demeurent relativement stables (7,2 M€).

↳ La quatrième catégorie s'apparente aux moyens de la collectivité ; dotée de 190 M€, elle comprend deux pôles distincts : d'une part, les moyens humains, ou frais de personnel, qui progressent fortement (+ 14 %) en raison notamment de l'arrivée des TOS (10 M€), et, d'autre part, les moyens techniques sur lesquels un véritable effort d'économie de gestion a été effectué puisqu'ils enregistrent une baisse de l'ordre de 4 %. Cette diminution résulte pour partie de l'allègement des frais financiers, des loyers des bâtiments et du fonctionnement général.

Au final, la section de fonctionnement totalise 961 M€ de crédits de paiement, soit 5,8 % de plus qu'en 2006, progression plus rapide que celle des recettes (+ 4,1 %).

De fait, les dotations de l'État, compte tenu de la reconduction du Contrat de Croissance et de Solidarité, évoluent de 6 %, en raison d'une recette nouvelle provenant du Fonds de Mobilisation pour l'Insertion (4 M€).

En ce qui concerne le financement des transferts, la Gironde devrait se voir attribuer 186 M€ (montant inférieur à 2006 qui était surévalué en ce qui concerne le versement de la CNSA pour la PCH et la TIPP). A ce sujet, il est malheureusement important de souligner que le différentiel entre la charge transférée (APA, RMI et PCH) et les ressources appelées à la compenser (CNSA et TIPP) s'accroît fortement : pour 2005, l'Observatoire d'Évaluation des transferts de compétences et des nouvelles charges a évalué la charge nette des deux premiers postes à 67 M€ ; en 2007, il est prévu qu'elle passe à 98 M€, montant auquel il convient d'ajouter les 2 M€ d'écart relatifs à la PCH. Par ailleurs, le rendement de la TSCA, appelée à compenser notamment les transferts TOS, devrait atteindre 37,8 M€.

L'évolution globale des recettes est sous-tendue par le produit de la fiscalité indirecte, soit, pour l'essentiel, les droits de mutation. A ce titre, il est prévu d'encaisser 168 M€ en 2007 (+ 24 %), à condition que le marché de l'immobilier ne s'essouffle pas.

Ensuite, le produit fiscal attendu a été évalué à 413 M€, eu égard à une évolution prévisionnelle des bases de 3,5 % et une augmentation des taux voisine de l'inflation (2 points). Signalons enfin la bonne tenue des recettes diverses (près de 50 M€), due en particulier à la progression des recettes sociales (+ 0,8 M€).

L'augmentation plus rapide des dépenses de fonctionnement que des recettes a pour conséquence une érosion de la capacité d'épargne qui régresse de 13 %, recul que les recettes propres, en dépit d'une amélioration notable (+ 7 M€), n'arrivent pas à combler. C'est donc l'augmentation du recours à l'emprunt (20 M€ de plus qu'en 2006, soit 173 M€) qui stimule la capacité d'investissement. Celle-ci atteint dans ces conditions 296,6 M€, dont près des trois-quarts concernant des décisions prises antérieurement.

Cette dotation permet de garantir à nos partenaires traditionnels le même niveau de concours que l'année précédente : les communes et groupements se voient réserver 47,4 M€ (+ 0,4 %) et les projets récurrents des tiers privés 20 M€.

Par contre, les opérations exceptionnelles (30 M€) ainsi que le patrimoine de la collectivité ont été privilégiés : c'est ainsi que 12,8 M€ sont consacrés à la réalisation du plan d'équipement en maisons de retraite girondines, et que le même montant est affecté aux mandaterments à venir sur le Contrat de Plan. Quant aux opérations concernant le patrimoine du Département, leur augmentation (199 M€ contre 194,5 M€) prend en compte le pic de dépenses que représentent des opérations lancées précédemment, à savoir l'extension de l'Hôtel du Département (26 M€), du bâtiment des Archives (8 M€) et la construction de la gendarmerie de Lesparre (2,6 M€). L'impact sur 2007 des travaux de mise en conformité du système de climatisation de l'Hôtel du Département est évalué à 2,2 M€. La réalisation du Centre Routier de Langon et la PPI du réseau routier transféré pèsent respectivement pour 1 et 5 M€ sur le budget 2007. Par ailleurs, un effort particulier (11,8 M€ contre 6,3 M€ en 2006) est consenti au titre des bâtiments sociaux (handicapés, enfants, MDSI...). Enfin, les programmes habituels ne sont pas négligés (PPI routes avec 27,4 M€ et collèges avec 54,6 M€).

De surcroît, la programmation des investissements (qui fait l'objet d'un rapport spécifique) témoigne d'une démarche plus globale de pérennisation de la modernisation des infrastructures sur l'ensemble du territoire ; dans le cadre du BP, ce sont en effet plus de 361 M€ qui sont proposés afin d'impulser des programmes ou projets, soit directement soit par le biais de subvention d'équipement.

Il nous est demandé de nous prononcer sur ce dossier.

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Yves LECAUDEY :

Ce BP 2007 est, malheureusement j'ai envie de dire, la confirmation au fil des jours des indications données lors du débat d'orientations budgétaires. Ce budget s'inscrit dans un contexte de réductions encore accentuées de nos marges de manœuvre, des contraintes en dépenses, au plan des dépenses sociales, du SDIS, des transferts de charges ou des compétences nouvelles. Ces contraintes en dépenses limitent le champ de nos actions, et je voudrais vous donner un système de référence. Nous avons l'habitude de dire : "les droits de mutation nous permettent de faire face à ces accroissements de charges et de dépenses". Nous avons lors du débat des orientations budgétaires précisé qu'il fallait éviter de gager sur des recettes qui ne sont pas pérennes des dépenses qui le seraient. Mais pour autant, je me suis amusé, c'est un doux euphémisme, à totaliser le poids des charges nettes générées dans les comptes administratifs 2005 et dans l'estimation du compte administratif 2006, par le différentiel à notre charge sur le RMI, l'APA, le SDIS, les transferts intervenus en 2005, le FAGE, les CLIC, le patrimoine rural non protégé, sur l'APCH, et sur la maison départementale du handicap, nous aurons l'occasion d'en reparler. En 2005 le différentiel négatif, à notre charge sur le RMI : 14,4 M€, le différentiel négatif sur l'APA : 52,4 M€, le différentiel sur le SDIS, puisque les contributions de toutes les collectivités en dehors du département n'augmentent dans le budget du SDIS que de l'augmentation du coût de la vie, si bien que le différentiel d'augmentation du budget du SDIS est pratiquement supporté exclusivement par le Département. En 2005 ce différentiel était de 1,6 M€, les transferts FAGE, CLIC, PRNP 4,6 M€, toujours la charge nette pour le Département, PCH et ACTP 15 M€, et Maison du Handicap, on en était à la première étape, nous étions positifs puisqu'il y a eu une lente montée en charge du handicap et nous avons reçu plus tôt ce que nous ne dépenserons que cette année, la charge nette dégagée par ces transferts de compétences ou ces charges nouvelles, telles que je viens de vous les rappeler, représentaient au compte administratif 2005, les chiffres que vous retrouverez dans l'observatoire des transferts de charges, qui a été examiné sur 2005, cette charge nette représentait 87,253 M€ soit 65 % des droits de mutation de l'année qui s'élevaient à 135 M€. 2005 : 65 % des droits de mutation couvrent les transferts de charges. 2006, c'est toujours 65 %, sauf que cela représente 109,5 M€ sur un produit de droits de mutation à 168 M€. Pour 2007, le transfert de charges maintenant calculé, tel qu'il figure dans le budget, s'élèvera à 138 M€ rapportés aux 168 M€ de recettes prévues. Nous prenons le risque de maintenir la prévision de droits de mutation à la hauteur de 2006. Les droits de mutation seront consommés à 82 % par les transferts de charges ou les compétences nouvelles. Voilà notre marge de manœuvre qui se réduit.

Contraintes aussi quant aux recettes, c'est le problème du plafonnement de la TP, on va y revenir, c'est le problème des recettes de transfert qui ne suivent pas le volume des dépenses, et ces contraintes, aussi bien en dépenses qu'en recettes, limitent notre champ d'action et orientent rudement nos prises de décision. Peu à peu, insidieusement, la maîtrise de nos politiques nous échappe, et je ne pense pas que ce soit gratuit.

En plus des incertitudes qui persistent, nous avons l'obligation de conserver tant que nous le pourrons une possibilité d'adaptation, de rechercher des solutions alternatives. Ces incertitudes qu'ici persistent sur le budget 2007, c'est l'évolution des droits de mutation, je vous l'ai dit, nous constatons 168 M€ en 2006, nous réinscrivons immédiatement 168 M€ pour 2007, avec des incertitudes dont certains départements commencent à les enregistrer, pas tous. Nous avons une incertitude encore sur le pacte de croissance. L'Etat qui garantit un pacte de croissance, garanti lui-même sur une progression du produit intérieur brut, a précisé que ce

pacte de croissance n'était que garanti que jusqu'à la fin 2007, et encore cela a été une rallonge, fin 2007 on se demande pourquoi, mais enfin c'est comme cela.

Sur la Taxe Professionnelle, c'est à la fois le problème du plafonnement de la TP à 3,5 % de la valeur ajoutée, et puis, on l'a évoqué dans cette enceinte hier, c'est l'incertitude qui règne sur l'avenir de Ford. Ford aujourd'hui acquitte une cotisation de TP au Département pour 2005, c'est la dernière connue, d'un peu plus de 11 M€, auxquels s'ajoute la participation de Ford au titre de l'écrêtement pour le fonds départemental de péréquation d'un peu plus de 8 M€. Vous sentez bien que si nous avons un dérapage, même faible, sur les droits de mutation de 5 %, cela représente 8 M€. Un dérapage, malheureusement l'inquiétude se confirme là aussi, quant aux produits de la TP de Ford, qui, par ailleurs, diminue son chiffre, son activité, mais entre dans le cadre des établissements plafonnés, si bien que nous pourrions perdre facilement, même si l'activité mini actuelle se maintient, 4 à 5 M€. Voilà comment en cours d'exercice, c'est ce que j'appelle les zones d'incertitudes et de risques, on peut diminuer nos ressources attendus de 11 à 15 M€. Et nous terminons l'année 2006, volontairement d'ailleurs, avec un fonds de roulement qui sera de 20 M€.

Voilà les chiffres de marge de manœuvre : 20 M€ de fonds de roulement, avec des risques qui ne se confirmeront peut-être pas tous, mais en matière de TP il y en a certains qui se confirmeront, qui font qu'il va falloir tenir le guidon très serré au cours de l'exercice.

Deux objectifs dans ce budget assignés par le Président. Ce que j'ai appelé un objectif majeur, avant tout préserver la capacité d'investissement, tant que l'on pourra ; et une obligation morale que vous avez rappelée les uns et les autres sur les bancs de cette assemblée lors du débat des orientations budgétaires, maîtriser le plus possible la pression fiscale.

Des incertitudes qui alimentent des zones de risque, nul ne le conteste aujourd'hui, même pas le gouvernement. Depuis le rapport PLC-Demeter - KPMG. pour l'ADF, et depuis s'agissant des transferts sur les TOS et les personnels DDE, le rapport du Sénateur Eric Doligé de l'UMP est plus sévère que nous ne l'avons jamais été après rapport à expertise.

La progression de nos masses budgétaires dépend désormais à 90,4 % de facteurs exogènes, sur lesquels nous n'avons aucune maîtrise. Et par voie de conséquence, le maîtrisable par nous représente moins de 10 %. Voilà l'étroitesse de nos marges de manœuvre, malgré les mécanismes de régulation que nous tentons de mettre en place pour limiter la portée des facteurs subis. A noter d'ailleurs, que ces causes d'évolution exogènes trouvent à la fois leur origine, bien sûr dans des décisions gouvernementales, les transferts, les dispositions statutaires. Quelques exemples parmi d'autres : l'harmonisation des taux de cotisation employeur au fonds national d'aide au logement, FNAL, politique du logement, on en a parlé, il faut accentuer les ressources. Pour accentuer les ressources le Parlement a accepté la proposition du gouvernement, Loi de finances, on va porter la cotisation employeur sur les salaires, plafond de la sécurité sociale, en deux ans de 0,1% à 0,4 % en deux tranches de 0,2 %. On va multiplier la cotisation employeur pour les salaires plafonnés sécurité sociale par quatre en deux ans. Sauf qu'on le fait maintenant et que beaucoup de personnels qui avaient pour employeur l'Etat sont des personnels qui ont aujourd'hui comme employeur le Département. Nous allons payer l'addition. C'est ce que l'on appelle un facteur exogène consécutif à une décision gouvernementale. Mais il y a aussi des facteurs exogènes qui résultent de la conjoncture locale. Chez nous, par exemple, on constate que l'évolution du nombre d'allocataires du RMI sur une année, septembre 2005 à septembre 2006, on l'a dit

dans le rapport, énonce une relative stagnation, moins 0,3 %. On pourrait s'en réjouir, cela fait un peu plus de 400 Rmistes de moins. Mais dans le même temps, le nombre de contrats aidés que nous payons a augmenté, lui, de 948. Il est ainsi démontré que la diminution du nombre de Rmistes n'est pas le résultat d'un nombre d'emplois créés, nous le savions, et ne correspond pas à une diminution de charges pour le Département, puisque le plus souvent quand on désengage sur le RMI on engage sur les contrats aidés. Ce n'est pas pour autant qu'il faut tourner la tête vers les contrats aidés, mais il faut constater ce résultat.

Autre facteur conjoncturel local, c'est celui du vieillissement accentué de la population. On a eu l'occasion de le dire dans le débat, le nombre de bénéficiaires APA à domicile est passé depuis décembre 2003 à septembre 2006 de 10 179 à 14 300, en trois ans. Et le nombre de bénéficiaires APA en établissement est passé de 8371 à 10 024, facteur subi mais dû à une situation particulière locale, importance d'une population âgée et grand nombre de bénéficiaires APS. C'est un déterminant subi qui n'est pas sans conséquence sur l'élaboration du budget.

L'incertitude enfin, et c'est un des secteurs les plus inquiétants, le plafonnement de la TP à 3,5 % à la valeur ajoutée. Nous sommes absolument incapables de l'apprécier avec précision, pour une bonne raison, c'est que depuis le mois de janvier 2006 l'Etat a fait quatre estimations qui se sont toutes contredites. Il semblerait aujourd'hui, c'est la base que nous avons retenue, que le nombre d'établissements qui vont pouvoir bénéficier de ce plafonnement de la cotisation de TP à 3,5 % de la valeur ajoutée, représente entre 49 et 51 %, disons la moitié des bases de TP qui sont déjà basses. Ce qui veut dire que lorsqu'on décide d'une augmentation de la TP, elle ne s'applique qu'à la moitié des contribuables assujettis à cette taxe en base, et ce qui veut dire que si nous voulons avoir un produit fiscal en progression, nous ne pouvons pas l'obtenir à partir de la progression de la TP, il faut le rechercher dans l'impôt ménage, c'est-à-dire l'impôt le plus injuste. Et par ailleurs, si vous déplafonnez, comme on l'a fait objectivement à deux reprises dans le passé, si vous sortez d'un coefficient de variation proportionnelle, il faut savoir que lorsque vous augmentez la TP et que vous passez, c'est déjà notre cas, au-dessus du taux moyen national, le taux moyen national 2005 est le taux de référence à 9,20, nous sommes à 9,78 déjà, vous entrez dans le jeu du ticket modérateur qui fait que l'Etat va dégrever en 2007 les entreprises qui ont trop payé par rapport à ce plafonnement et va nous le retenir en 2008, sans que l'on puisse aujourd'hui le calculer. C'est le jeu de ce plafonnement qui nous pose quelques difficultés, sans compter qu'en plus nous ne savons pas aujourd'hui comment les entreprises averties et assez habiles vont optimiser à leur façon leurs cotisations fiscales. Effectivement, lorsque nous avons à faire, et nous en avons en Gironde, à des groupes d'entreprises, dont l'impôt société est calculé sur le consolidé, sur le holding de l'entreprise, mais dont la valeur ajoutée est calculée sur chacune des filiales de l'entreprise, c'est-à-dire qu'il suffit de faire supporter, d'adapter la valeur ajoutée de telle ou telle entreprise pour qu'elle soit plafonnée, étant entendu qu'une entreprise peut surfacturer à une autre, lorsqu'on a affaire à des filiales, et qu'ainsi on modifie la valeur ajoutée de telle ou telle filiale sans réduire l'impôt sur les sociétés au niveau du holding. On sait que ces processus sont déjà en route, ce qui avait d'ailleurs amené devant cet état de fait plusieurs parlementaires et l'ADF à demander le report du plafonnement de TP prévu au 1er janvier 2006, application 2007, d'une année au travers d'un amendement qui a été rejeté. C'est-à-dire que nous sommes délibérément dans ce dispositif.

Incertitude sur l'évolution du marché de l'immobilier, on en parle, et puis on s'efforce de dire : sans doute, pas ici, peut-être, plus tard. Pour certains départements, c'est déjà là. Toujours est-il que nous bénéficions encore de cette ressource exceptionnelle, fiscalité indirecte, droits de mutation, que nous prenons le risque d'inscrire 168 M€ au projet de budget 2007, en espérant qu'il n'y aura pas de dérapage pour une ressource qui couvre à 85 % les conséquences des transferts de charges.

Alors stratégie à plusieurs alternatives, et cela relève des conclusions du débat d'orientations budgétaires. Prudence dans l'évaluation des recettes, on va voir ce que cela donne. Ne pas adosser des dépenses récurrentes à des ressources exceptionnelles. Et un levier, un seul, pour quelques temps encore, la compensation possible d'un ralentissement des droits de mutation, s'il se produit, par un appel accentué à l'emprunt, pour éviter trop tôt la fiscalité, nous l'avons dit, on arrive au seuil de tolérance ; je crois l'avoir entendu sur tous les bancs et le Président s'est chargé de me le rappeler. Par conséquent, notre levier c'est l'emprunt, mais on sait, on va le voir sur les tableaux, que forcer sur l'emprunt, vous le faites une ou deux fois, puisque l'augmentation de l'annuité aboutit à une dégradation de l'épargne nette, c'est-à-dire à une dégradation de votre capacité d'autofinancer les investissements que vous ne pourriez réaliser qu'en empruntant davantage, ce qui serait la fuite en avant. Par conséquent, un jour ou l'autre, si ce dispositif n'est pas infléchi, nous serons obligés d'envisager un ralentissement de l'investissement, en sachant qu'aujourd'hui, après le plafonnement de la TP, 1% de fiscalité, c'est un rendement qui est ramené en dessous de 3,5 M€. Alors si vous perdez 8 M€ sur la TP des entreprises, il vous faut 2 points 25 de fiscalité pour rattraper cela. On ne pourra pas engager cette course.

Vous comprenez aussi, même si le rapport le fait apparaître dans le classement des dépenses d'investissement en quatre catégories, que les économies, si on les recherche, elles sont essentiellement recherchées dans la part qui n'est pas subie, c'est-à-dire dans 10 % de nos recettes, ce qui réduit considérablement notre marge de manœuvre.

Le recours à l'emprunt est possible, bien sûr, puisque nous avons mené cette politique de désendettement. Sachez quand même qu'il nous a fallu six ans pour nous désendetter de 135 M€, ce n'est pas rien, mais qu'en deux ans, par petites touches, on a raaugmenté l'encours de la dette de 25 M€. Par conséquent, il faudra peu de temps pour rattraper ce rythme-là si les choses restent en l'état. Cela dit, nous bénéficions toujours d'un poids relativement faible des frais financiers, nous avons désendetté. Nous avons renégocié en permanence, il y a un rapport qui va venir tout à l'heure, sur la gestion de la dette. C'est l'occasion pour tirer un coup de chapeau aux services, non seulement pour la disponibilité, la compétence, mais pour le talent dans cette gestion de dette, où l'on a obtenu au fil des ans des résultats plus qu'intéressants.

Vous avez, j'essaie d'aller assez vite, en pages 3 et suivantes du rapport, des indications, on va les retrouver dans les tableaux, sur la classification de nos dépenses, en particulier investissement fonctionnement en quatre groupes, suivant qu'elles sont subies d'une manière impérative, si elles sont subies avec possibilité d'interprétation, ou si elles sont volontaires, c'est un choix politique du Département. Vous allez voir tout cela sur le tableau. Ce préambule, destiné à donner l'ambiance générale, en essayant de ne pas engager une polémique. C'est un constat qui est fait par tous les départements, accepté par les rapporteurs, quelle que soit leur origine ou leur engagement politique, nous allons voir ce que cela donne maintenant sur les chiffres.

Les dépenses de fonctionnement sont fortement impactées par les transferts de compétences et les recettes fiscales sont grevées par les premiers effets du plafonnement de la TP à la valeur ajoutée. Cette année, avec une augmentation de taux de 2 %, l'application du plafonnement, sur la base de la moitié des bases concernées, va se traduire par une réduction de ressources de 5,4 M€. Voilà l'estimation. Droits de mutation encore soutenus. Besoins croissants en investissements. Vous avez vu, au travers des débats les opérations exceptionnelles qui sont à financer. L'extension de l'Hôtel du Département, les Archives, le Pont Bacalan, l'effort exceptionnel sur les établissements pour personnes âgées, la restructuration des MDSI. Nous aurons un volume d'autorisations de programme jamais atteint, nous sommes à 362 M€ d'autorisations de paiement, mais un volume de crédits de paiement jamais atteint non plus, malgré les difficultés, 296 M€ ; sauf qu'il faut savoir que sur ces 296 M€ il y en a 218 M€ qui concernent des crédits de paiement pour des autorisations de programmes antérieures sur des opérations pluriannuelles. Recours accentué à l'emprunt.

Dans nos dépenses de fonctionnement, le poids de la Solidarité augmente de 4 %, ce qui relève de l'exploit, 560 M€ sur 961 M€ au total de dépenses de fonctionnement. Le deuxième poste important est celui de la DRH : 147 M€, qui représente une augmentation de 14 %, dont 10 M€ pour rémunération des TOS, avec des opérations de transfert, sans quoi l'augmentation serait de l'ordre de 6 % je crois. Les frais financiers pèsent peu, c'est le résultat du désendettement et de la gestion de la dette. Le SDIS, composé à 80 % de masse salariale, sur lequel nous inscrivons 70,18 M€, a augmenté son budget autour de 5 %, se traduisant pour nous par une contribution augmentée de 7 %. Les transports, c'est le résultat du reconventionnement et des augmentations qui ont été débattus à 43 M€. Et puis le reste qui représente quand même 132 M€. A retenir, la DGAS représente aujourd'hui, en charge brute, 60 % des dépenses de fonctionnement, la DRH avec 15 %. Les charges de personnel 60 M€ pour le personnel affecté au secteur social. Pour le personnel le G.V.T. titulaire n'a bougé que de 5 %. Les TOS représentent 324 postes aujourd'hui, non compris les postes de support que nous finançons seuls, la gestion de ces personnels qui n'est pas compensée. Nous avons déjà 1 M€ de dépenses supplémentaires pour les modifications indiciaires différentes, entre celles quittées au niveau de l'Etat et celles trouvées au niveau du Département, pour ceux qui ont déjà opté, avec 30 postes prévus en création.

Nos dépenses de fonctionnement étaient à 961 M€, elles ont progressé de 5,8 %. Nos recettes étaient 1 061 M€, nous avons 100 M€ de différence, sauf que nos recettes n'ont progressé que de 4,1 %. Pour la troisième année consécutive, nos dépenses de fonctionnement augmentent plus vite et plus fort que nos recettes de fonctionnement. Confirmation pour la troisième fois de l'effet de ciseau. La traduction est simple. Le différentiel recettes – dépenses se réduit, c'est l'épargne nette, bien que notre dette soit réduite, c'est donc l'obligation, comme on ne peut pas compenser sur la fiscalité, de faire appel davantage à l'emprunt si on veut maintenir la capacité d'autofinancement.

Les charges supportées au titre de l'APA, du Handicap, du RMI, le TOS, ce n'est pas significatif pour l'instant puisque c'est un exercice incomplet, mais pour APA, Handicap, RMI-RMA, on supporte 106 M€ et on reçoit 30 M€ à peu près, les 28,4 % dont je vous parlais. Pour le handicap on supporte 32 M€ on reçoit 20 M€. Pour le RMI-RMA, on supporte 130 M€ et on reçoit 103 M€. Voilà la traduction nette des transferts de charge.

De 2005 à 2007, l'épargne nette, différentiel entre recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement, diminué du poids de la dette. Je rappelle que le poids de la dette

n'a pas bougé, nous sommes de l'ordre de 25 M€ d'annuité, on a réduit. Cette épargne nette, malgré cette dette figée en ce qui concerne les remboursements, est passée en deux ans de 129 M€ à 75 M€. Le résultat, pour équilibrer nos programme d'investissements, le volume d'emprunts prévus passe de 76 à 173 M€. Le budget propose l'emprunt à ce niveau-là.

Ce qu'il faut retenir de ce budget, malgré une bonne tenue de la fiscalité indirecte, droits de mutation, la capacité d'épargne s'érode. Nous la compensons par un recours accentué à l'emprunt, étant entendu que l'emprunt se traduira, à plus ou moins brève échéance, par une nouvelle dégradation de l'épargne nette, c'est le cercle vicieux ; mais nous pouvons le faire cette année et nous le prévoyons pour soutenir un programme d'investissement particulièrement ambitieux.

Nous avons réparti la capacité d'investissement en fonction de la nature des dépenses, et il faut souligner, s'agissant des subventions d'équipement, sur les communes et groupements nous les maintenons à hauteur de 47 M€, leur hauteur habituelle. Les aides aux tiers, s'il s'agit de projets exceptionnels, maisons de retraite, établissements sociaux, on peut gager cela par des subventions d'équipement sur recettes exceptionnelles. Les projets récurrents, nous essayons d'être prudents, nous les faisons sur les ressources propres habituelles ; nous les adossons à 20 M€, ce qui est le chiffre qui n'évoluera pas beaucoup. Par contre l'effort est fait sur le patrimoine départemental 199 M€ en régie directe.

Nous avons tenté de faire face au mieux, certains penseront au moins mal. Je le disais lors du débat d'orientations budgétaires, en matière de budget nous naviguons désormais à la corne de brume. Des contraintes, des incertitudes, des risques, des chausse trappes. Un mot, on l'a dit ce matin, parce qu'il faut l'enregistrer, sur la Maison départementale du handicap. Son budget était équilibré en 2006 sur une subvention trop forte du Département de 990 000 €, qui nous a amené à demander une rallonge au CNSA, qu'après bien des discussions nous avons obtenu à hauteur de la moitié à peu près, 442 000 €, sauf que ces 442 000 €, en 2006, ne sont jamais arrivés dans la caisse du Département, du GIP qui gère la MDPH, puisque l'Etat, incapable de faire respecter sa décision de mise à disposition des personnels venant de la DASS et de la Direction du travail à la Maison du handicap, nous a proposé de les faire recruter par le GIP sur ces 442 000 €, qui étaient un supplément de ressources 2006 qui servira à payer les personnels en 2007, en substitution aux personnels qui ont refusé le détachement, et l'Etat nous dit, en plus, c'est vous GIP, où le Département est majoritaire, qui les recrutez. Et il ajoute, qu'il ne garantit pas cette ressource exceptionnelle au-delà du 31 décembre 2007. Alors quelqu'un s'interrogeait ce matin pour savoir pourquoi on avait opté pour les contrats à durée déterminée, on sait très bien que là c'est un chausse trappe. Voilà l'Etat qui accorde une recette pour le fonctionnement, qui la bloque et qui nous dit : "je n'ai pas pu vous donner le personnel, vous allez le recruter avec ce complément".

Nous ne pouvons que répondre par une capacité d'adaptation ou de réaction. La décentralisation II se traduit finalement par un champ de bataille au quotidien entre représentants de l'Etat, dont nous sommes partie prenante, et représentants de la collectivité départementale, que nous avons la charge de gérer et promouvoir. Ce n'est pas acceptable, ce n'est pas sain dans une démocratie que de réunir systématiquement les conditions pour un conflit, quand il faudrait, au contraire, rassembler pour faire face ensemble au défi de l'avenir. Les risques, je vous les ai donnés et rappelés. Je crois personnellement que tout est mis en œuvre aujourd'hui pour réduire les marges de manœuvre des conseils généraux, demain les compétences, après en avoir transférées beaucoup, on va transformer insidieusement les

présidents de conseils généraux en percepteurs pour payer le social, sans marge de manœuvre, et pour payer éventuellement les routes généreusement abandonnées dans l'état où elles sont par l'Etat. Alors pour faire face, pour réagir, c'est le moment de mettre en application ce mot, je crois que c'est Sartre, mais je n'en suis pas sûr : "Chaque heure doit désormais inventer son chemin." Il y a du travail à faire.

M. LE PRESIDENT :

Je remercie Yves Lecaudey, c'est un rapport très dense et explicite, et naturellement la commission des finances, Jacques Fergeau, toute l'équipe, Marc Fauveau, celles et ceux qui ont préparé le budget et qui travaillent depuis de longs mois. Je voudrais leur exprimer beaucoup de reconnaissance ; c'est très sincère.

Nicolas FLORIAN :

Veillez m'excuser par avance. Avec Michel Duchêne nous allons vous quitter dans quelques minutes pour participer au débat sur la LGV au Palais des Congrès. Je vais vous livrer la position du groupe, sachant, comme vous l'avez expliqué, que les votes se feront plus tard.

Au cours de ces deux jours et au fil de nos débats, nous avons souhaité faire œuvre utile au profit des girondins, et nous avons tenté, et je pense réussi, de nous comporter avec une forme de construction positive, en opposition constructive et responsable, alors que sur certains domaines, et Yves Lecaudey a fini là-dessus, sur la décentralisation ou d'autres sujets, nous aurions pu rentrer dans un débat plus polémique, en essayant de retrouver une forme de traçabilité sur ce qu'avaient fait les uns et les autres, même si aujourd'hui, et nous avons eu l'occasion de le dire, il y a un certain nombre de domaines sur lesquels nous vous rejoignons. Le choix que nous avons fait est celui du pragmatisme, et vous avez pu le remarquer depuis deux jours. Nous avons accompagné, je dirai même plutôt soutenu, beaucoup de rapports, notamment celles qui touchent nos personnes âgées, les personnes handicapées, les girondins en grande précarité, les ostréiculteurs, et bien entendu nos viticulteurs, et puis tout l'effort qui pourrait être fait pour nos collègues, nos routes et autres équipements.

L'effort en direction des communes et des structures intercommunales méritait d'être encouragé, et nous l'avons là aussi souligné. De même que l'engagement pris sur le développement économique, et nous sommes intervenus hier sur ce dossier en faisant là aussi quelques propositions, dont nous espérons qu'elles pourraient voir le jour d'ici quelques semaines.

Il y a les infrastructures qui sont prises en compte, et si je devais citer au moins un exemple du rôle du Conseil Général sur ces infrastructures, je citerai le pont Bacalan Bastide qui, sur l'agglomération, est un équipement qui est attendu.

Il y a des rapports, comme je le disais tout à l'heure, où il aurait pu y avoir une opposition franche et frontale. On en a eu, cet après midi, il y a eu des échanges, mais tout cela étant essentiellement sur des débats de fond, et c'est aussi le gage d'une démocratie qui fonctionne.

Je ne vais pas aujourd'hui redire ce qu'a dit le Président hier, mais je le rejoins. Nous allons arriver dans une période électorale où chacun d'entre nous, sur d'autres postures ou sur d'autres fonctions, aura l'occasion de débattre et de définir la vision que l'on a pour notre pays, pour nos institutions, et je pense que c'est plutôt à ce moment-là que nous aurons l'occasion d'échanger, sûrement pas toujours pour avoir le même avis, mais au moins pour proposer des visions différentes pour notre pays.

Aujourd'hui les membres du groupe d'opposition que nous sommes essaient de se comporter en élus de terrain, en élus pragmatiques, et je pense que c'est dorénavant la stratégie qui sera appliquée dans cette enceinte.

Il y a toutefois un certain nombre d'interpellations que nous pouvons faire. Il y a notamment la difficulté de la fiscalité. Là aussi je ne reviendrai pas sur ce qu'on a pu dire lors du débat d'orientations budgétaires. On persiste à croire et à dire que nous aurions pu bâtir un budget sans hausse de la fiscalité. 2 %, vous annoncez cette hausse avec la hausse des bases, cela fera, bien entendu, des recettes plus importantes. Nous persistons à dire et à proposer qu'en terme d'affichage, on parle beaucoup du pouvoir d'achat, on soit resté sur une neutralité des taux pour l'année 2007.

Nous remarquons avec intérêt et une bienveillante attention qu'au sein même du rapport présenté, on parle d'économie à faire et de meilleure gestion sur le fonctionnement, et nous ne pouvons que nous féliciter de cette orientation, sachant que depuis de nombreux exercices nous demandons effectivement qu'il y ait des efforts à faire à ce niveau-là.

Vous l'aurez compris, mes chers collègues, nous ne rejetons pas en bloc les orientations qui ont été proposées. Il y a des points sur lesquels nous ne sommes pas d'accord, et s'il devait y en avoir un sur lequel j'insisterai, je l'ai dit, c'est celui de la hausse fiscale.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstenons sur ce budget. Encore une fois nous considérons que le Département est administré, il est géré. Nous pensons que l'on ferait différemment, sûrement mieux, c'est l'idéal que nous défendons, mais le Département est administré, et il y a un certain nombre de choses où nous reconnaissons, peut-être pas notre patte, mais au moins les vœux que nous avons pu exprimer et sur lesquels vous vous engagez.

Nous souhaitons à chacun de bonnes fêtes de fin d'année, sachant que le début de l'année prochaine va être plus mordant, plus incisif pour un certain nombre d'entre nous. Encore une fois excusez certains de nos collègues qui vont vous quitter pour participer à un autre débat qui concerne la Gironde pour les vingt ans qui viennent, si ce n'est les trente ans qui viennent, la ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique. Bonne fête de fin d'année à tout le monde. Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT :

Je remercie notre collègue Nicolas Florian pour sa déclaration très mesurée ; c'est ainsi que l'on conçoit la démocratie. On peut avoir des différences, mais on peut les exprimer avec beaucoup de sérénité. Je le remercie, et je comprends qu'il rejoigne maintenant cette réunion. Un certain nombre d'entre nous vont partir et notamment Jean-Luc Gleyze qui va me représenter tout à l'heure.

Jean-Jacques PARIS :

Chacun a pu le constater, l'élaboration de ce budget 2007, le dernier de la mandature qui puisse être mis en œuvre, s'est fait dans des conditions très défavorables. Des conditions sociales aggravées dans notre Département, avec d'énormes dégâts en matière d'emplois industriels et des perspectives sombres pour les mois qui viennent. Ce sont aussi de nombreuses suppressions d'emplois dans le secteur public et les projets de libéralisation de La Poste, comme les menaces qui pèsent sur les salariés de la Monnaie, ou des Ateliers Industriels Aéronautiques ou encore les agents d'EDF/GDF, laissent à penser que sans un changement profond des orientations gouvernementales, nous ne sommes pas au bout de nos peines et sommes encore loin de mesurer l'étendue des dégâts opérés par les choix libéraux qui sévissent depuis plusieurs années.

Il s'ensuit une paupérisation sans précédent qui touche progressivement de plus en plus de familles, et pas seulement dans les quartiers sensibles. Avec les plus exclus et les chômeurs, ce sont aujourd'hui de nombreux travailleurs précaires ou à bas salaires qui font les frais de l'opulence des actionnaires et qui se trouvent dans la souffrance sociale. De ce point de vue, les fonds sociaux départementaux doivent s'adapter pour ne pas exclure ces catégories d'une aide possible. Les barèmes, tant ceux du Fonds Solidarité Logement, des fonds énergie ou de la Commission d'Aide aux Personnes en Difficultés, doivent être revus, tout comme l'aide sociale à l'enfance doit prendre en compte ces nouvelles situations de pauvreté que rencontrent les familles avec les graves conséquences sur la santé des enfants.

Tout atteste aujourd'hui de la nécessité de valoriser sensiblement le pouvoir d'achat des familles populaires, choix incontournable pour relancer l'activité. Mais en attendant, ne laissons pas ces salariés sans solution, donnons-nous les moyens de les accompagner pour sortir des difficultés qu'ils rencontrent et qui pourraient les conduire à un total découragement.

Cela est vrai également pour toutes celles et tous ceux qui ne comptent pas leurs efforts pour réussir leur insertion professionnelle et quitter le dispositif du Revenu Minimum d'Insertion, mais qui voient se dresser de multiples obstacles, y compris financiers, pour assurer des contrats de travail le plus souvent précaires. Les dispositifs sociaux doivent contribuer à les encourager, et donc à rechercher des solutions dans un accompagnement social pour lequel il nous faut mettre des moyens suffisants.

Si nous avons adopté une politique précise de soutien au logement social avec une inscription budgétaire plus conséquente, nous ne devons pas laisser croire que cela va radicalement changer le rythme de constructions dans notre Département. La politique du logement reste du domaine de l'Etat, et sans une volonté politique à ce niveau, accompagnée de moyens exceptionnels pour rattraper le retard accumulé, les populations souffriront encore longtemps d'une politique de l'habitat qui a favorisé largement le marché et la spéculation foncière et immobilière, la hausse des loyers, et a dramatiquement aggravé l'exclusion. Dans le cadre d'une diminution des crédits et d'une augmentation des prix de la construction, la politique gouvernementale a poussé les organismes HLM à faire appel à l'autofinancement des opérations en puisant toujours plus sur les loyers. Si bien entendu les subventions des collectivités peuvent atténuer les difficultés de financement rencontrées, elles ne sauraient pallier les graves insuffisances constatées. De plus, les réticences observées quant à la réalisation de logements P.L.A.I. laissent mal augurer de la possibilité d'atteindre les objectifs

adoptés dans le plan. Cela va exiger, nous le pensons, une large mobilisation de tous les acteurs.

On le voit bien, la question sociale irrigue totalement les politiques de notre institution. Et les efforts déployés en direction des familles avec la Protection Maternelle et Infantile restent un axe essentiel de nos orientations, tout comme d'ailleurs l'engagement de notre collectivité en direction des personnes handicapées et des personnes âgées, pour lesquelles il nous faut accélérer les investissements, en obtenant que l'Etat remplisse ses obligations pour offrir un nombre de places suffisant dans les établissements.

Autant de politiques publiques qui exigent de consolider les équipes de personnels qualifiés nécessaires, pour assumer toutes les compétences dont nous avons la charge. Et de ce point de vue, nous nous devons d'envisager un effort supplémentaire pour mettre à niveau les effectifs de plusieurs de nos services, avec le souci de mettre un terme à la précarité de l'emploi et de transformer les postes de contractuels en emplois statutaires, y compris dans les collèges. La part de la masse salariale dans le budget restant tout à fait raisonnable au regard de l'importance grandissante des missions qui nous sont confiées.

Certes ce budget est particulièrement marqué par les transferts de charges et l'insuffisance criante des moyens qui les accompagnent. Ce sont plusieurs dizaines de millions d'euros désormais qui nous font défaut, et qui entraînent une augmentation des dépenses plus forte que la croissance des recettes. Mais fallait-il pour autant, comme nous y pousse le Gouvernement, réduire la dépense publique et du même coup supprimer des missions de service public ? Le remède aurait été alors plus grave encore que le mal, pour les communes d'abord, mais aussi pour l'ensemble de nos concitoyens et pour l'avenir de notre Département, en matière d'équipements notamment, mais aussi d'infrastructures et d'environnement, de culture et de sport. Les débats dans notre majorité auront permis de résister à cette orientation, et c'est encourageant.

Nous voulons dire notre satisfaction d'avoir été entendus sur plusieurs points clés qui ont permis de façonner le contour d'un budget de résistance. En premier lieu, et c'est nouveau l'inscription dès le budget primitif de la totalité des droits de mutation perçus en 2006, une recette en continuelle progression depuis plusieurs années, et qu'il nous faut utiliser pleinement en attendant une réforme profonde de la fiscalité locale. En second lieu, une enveloppe d'emprunts en nette augmentation, qui va permettre de poursuivre les investissements à une hauteur significative et efficace pour l'activité économique du Département. En troisième lieu, une progression de la fiscalité ramenée à 2 % au lieu des 4 % envisagés lors des orientations budgétaires, qui permet de rester dans les limites de l'inflation, que nous avons proposé de retenir.

Pourtant, nous le pensons, nous pourrions faire encore mieux si notre assemblée retenait l'idée d'augmenter de manière différenciée la taxe professionnelle, nous permettant d'augmenter son produit sur les bases d'imposition des entreprises dont le montant d'imposition n'atteint pas les 3,5 % de la valeur ajoutée.

Nous pourrions faire mieux également si notre assemblée retenait notre proposition d'inscrire en créance de l'Etat les 27 millions d'euros de charges non compensées et validées par l'Observatoire départemental d'évaluation des transferts.

Enfin, nous pourrions faire mieux si nous retenions l'idée d'un emprunt exceptionnel pour financer le plan prévisionnel d'investissement sur le réseau des routes et ouvrages transférés, dont l'état des lieux permet d'évaluer à près de 200 millions d'euros les travaux à entreprendre, des investissements qui sont envisagés le plus souvent pour des questions de sécurité.

Alors que les enseignants manifestaient hier, vous l'avez vu, pour se faire entendre de leur ministre, mais aussi de toutes celles et ceux qui pourraient oublier les exigences du métier, c'était aujourd'hui les agents des impôts qui répondaient à l'attaque du Gouvernement contre l'impôt sur le revenu, au travers de la retenue à la source qui cache en fait tout à la fois l'objectif de confier aux employeurs la collecte de l'impôt qu'ils pourraient placer pour se rémunérer, mais aussi l'objectif de remplacer la progressivité de l'impôt par un prélèvement proportionnel de type contribution sociale généralisée qui aggraverait encore l'injustice fiscale et romprait du même coup le lien entre le citoyen et l'impôt.

Comme on le voit, après les pompiers, les cheminots, les intermittents du spectacle, les postiers et bon nombre de salariés d'entreprises privées, ou encore les chômeurs, le mouvement social est en marche. C'est le signe que les attentes sont fortes et que l'approche des échéances électorales ne freine en rien, bien au contraire, les mobilisations, et c'est plutôt encourageant pour l'avenir et pour construire une alternative claire à gauche. Gageons que nous saurons répondre à ces attentes et que la politique y retrouvera tout son sens.

La qualité de ce budget, compte tenu des contraintes auxquelles il doit faire face, peut y contribuer en Gironde. Aussi, nous le voterons.

M. LE PRESIDENT :

Je remercie Jean-Jacques Paris et le groupe communiste de la déclaration que j'ai appréciée. Avec le dialogue, dont nous avons l'habitude, c'est un enrichissement mutuel, et je voudrais dire combien j'ai plaisir à travailler avec le groupe communiste depuis de nombreuses années, où cela a toujours été la discussion, le dialogue, et ensuite bien entendu cela n'empêche, même quand on est d'accord, d'exprimer un certain nombre de différences.

Francis MAGENTIES :

Je ne vais pas faire beaucoup de phrases, je voterai votre budget parce que je le trouve bon.

M. LE PRESIDENT :

Voilà une déclaration précise, concise, merci à Francis Magenties qui appuie notre majorité.

Jacques RESPAUD :

Yves Lecaudey a tracé des contraintes, notamment financières qui pèsent sur notre collectivité, notamment du fait des transferts de compétences qui ne sont que partiellement compensées, et c'est reconnu aussi bien par la droite que par la gauche, dans tout les départements. Malgré ces contraintes, je tiens à vous faire part, Monsieur le Président, de ma

satisfaction de bordelais devant l'amélioration de la qualité des prestations du Département et devant la formidable implication du Département dans l'investissement sur Bordeaux.

D'abord, l'amélioration de la qualité des prestations du Département. Non seulement, en effet, le Département et son assemblée, sont un atout majeur pour l'ensemble des acteurs sociaux girondins et notamment les associations, dont beaucoup ne pourraient tenir sans l'appui du Conseil Général, et je pense à l'action culturelle particulièrement prégnante dans mon canton, à l'action caritative, à l'action sociale, et plus largement dans tout le secteur socio culturel.

Mais en plus de cette action importante menée vis-à-vis des associations, la nouvelle politique du logement pour tous, et en particulier le développement qualitatif et quantitatif de l'aide au logement très social, ne peuvent que booster le logement social à Bordeaux, fortement à la traîne dans beaucoup de quartiers. En complément de cette politique, une politique départementale de cohésion sociale qui rend plus lisible l'intervention dite de la politique de la ville. Voilà des innovations qui peuvent appuyer sur nos outils départementaux, notamment les nouveaux pôles territoriaux de la vie associative, l'AGI, les MDSI, qui peuvent contribuer à améliorer la vie des plus démunis et développer le lien social nécessaire entre les hommes dans les quartiers les plus défavorisés.

Ce budget, ces nouvelles orientations, ne peuvent être des plus, même si je rejoins là notre collègue Jean-Jacques Paris, cela ne règlera pas tout, mais je crois que ces plus sont des améliorations par rapport aux politiques précédentes. Mais ma satisfaction s'appuie également sur la formidable implication du Département dans l'investissement collectif sur Bordeaux. Traditionnellement notre Département était présent dans l'amélioration des équipements bordelais à travers le FDAEC, qui permettait d'affecter des suppléments à des investissements concrets dans la ville ou à travers, plus récemment, des contrats opérationnels de développement durable, qui permettent d'agir efficacement sur certains quartiers de Bordeaux, je pense à Bacalan, La Bastide, ou qui permettent d'agir sur la vie économique, comme par exemple toute l'aide à la pépinière d'entreprises de Sainte-Croix.

Mais les années 2007 et suivantes marquent un pas en avant gigantesque, une véritable révolution dans notre ville. D'abord une vitrine formidable pour le Conseil Général et de meilleurs services en conséquence pour les usagers, les bordelais mais également tous les girondins. C'est l'extension de l'hôtel du Département qui doit donner une nouvelle image de marque du Département dans cette ville. D'autre part, les Archives départementales qui vont s'étendre, s'améliorer, afin d'offrir de meilleurs services aux usagers. Mais 2007, c'est aussi l'élaboration du programme des pôles sociaux sur Bordeaux, la première pierre du pôle social de Bordeaux Bastide en lieu et place de l'ancienne gendarmerie, la préparation des travaux de rénovation des MDSI de Bordeaux centre, de Bordeaux sud, du Grand Parc, qui devraient sortir de terre ou qui devraient être améliorés largement en 2008.

2007 c'est enfin un effort considérable pour notre jeunesse à Bordeaux. Jamais il n'y a eu autant de collèges bordelais dans le PPI, puisqu'il y en a sept cette année. Au Grand Parc, il va y avoir dès 2007 la livraison de la demi pension, la rénovation de la SEGPA et des logements de fonction. A Cassignol, un collège dont les travaux d'extension et les bâtiments sportifs devraient commencer en 2007. Dans deux collèges, Aliénor d'Aquitaine et Saint-Adré à Caudéran, nous sommes passés en phase d'étude. Et enfin dans trois collèges, Cheverus,

Edouard Vaillant et Jacques Ellul, on entreprend des pré-études pour conformité pédagogique. C'est-à-dire que nous avons vraiment un effort sans précédent sur Bordeaux dans les collèges.

Voilà les raisons pour lesquelles je considère que, encore plus que les années précédentes, ce budget répond à l'attente de bordelais par rapport au Conseil Général. C'est pourquoi sans hésitation bien sûr je voterai pour ce budget, comme tous les bordelais qui veulent une ville plus citoyenne, plus solidaire et plus dynamique.

M. LE PRESIDENT :

Je remercie notre collègue Jacques Respaud. C'est très important, d'autant que nous attendons les assises foncières de Cassignol et d'Aliénor. Nous sommes prêts et nous attendons la ville.

Christine BOST :

Je voulais bien évidemment profiter du vote du budget pour vous faire part de mon inquiétude, puisqu'on a eu l'occasion d'observer le montant des recettes, et Yves Lecaudey a fait référence aux recettes dont nous pouvons bénéficier avec l'importance de l'entreprise Ford, grâce à la TP et à sa contribution au fonds départemental de péréquation. Au total, ce sont 20 M€ apportés par l'entreprise en 2005 et 22 M€ en 2003. Cette différence nous montre bien la difficulté qui est celle de l'entreprise. Et donc au-delà du manque à gagner pour notre collectivité, ce sont des familles entières qui sont aujourd'hui inquiètes du sort que la maison mère américaine réservera au site girondin, alors qu'outre Manche elle vient d'annoncer la fermeture d'une unité. Le lent ralentissement de l'activité du site de Blanquefort est une réelle menace pour l'économie de notre Département et celle de la Région également. Nous avons déjà eu l'occasion de nous en préoccuper à maintes reprises. Je tiens d'ailleurs à rappeler que le Président Philippe Madrelle et le Vice-Président Jean Touzeau et moi-même avons eu plusieurs fois l'occasion d'aborder cette question avec les syndicats, et que nous avons sollicité le Premier Ministre, le Ministre délégué à l'Industrie, le Préfet, pour l'organisation d'une table ronde visant à rechercher les solutions pérennes qui conforteraient le tissu industriel de ce site autour d'un pôle automobile. Cette démarche, dont la plus récente remonte au 23 octobre dernier, où, ici même, nous avons adopté, à l'unanimité, une motion en ce sens. Je suis aujourd'hui ravie qu'à la veille des échéances électorales importantes, le député du Médoc, qui malheureusement est absent aujourd'hui, et le maire de Bordeaux se saisissent de la question. J'espère que grâce à eux, et grâce au calendrier électoral, le gouvernement jugera enfin nécessaire d'intervenir. J'insiste vraiment sur l'urgence de la situation. N'attendons pas que le couperet tombe et que l'ensemble de notre Département et de notre Région soit sinistré. Nous devons dans ce combat être solidaires et unir nos forces pour qu'une issue favorable puisse être trouvée rapidement.

M. LE PRESIDENT :

Je remercie Christine Bost. Nous nous associons naturellement à votre requête. Nous allons continuer notre action avec vous et toutes celles et tous ceux qui naturellement défendent depuis de longs mois cette entreprise qui nous cause beaucoup d'inquiétude.

Serge LAMAISON :

En 1995, la notion de fracture sociale a été inventée par le Président de la République. Pendant quelques années on l'a imputée à Jacques Chirac bien sûr. Plein de promesses, mais quelle réalité derrière !

2002 et 2005, nous avons vu des fractures électorales. Nous avons peut-être un peu trop contribué à ces fractures sociales aussi par certaines prises de position, malgré toutes les mesures que nous avons prises qui étaient très favorables aux populations. Nous n'avons pas suffisamment expliqué. Mais nous n'allons pas revenir sur ce passé "fracture sociale, fracture électorale". L'année dernière je me disais qu'avec la décentralisation le gouvernement aurait pu prendre des mesures d'accompagnement pour aider les collectivités à s'en sortir un peu mieux. Mais aujourd'hui c'est la fracture fiscale qui est largement engagée pour la deuxième année. Cette fracture fiscale touche plus particulièrement les classes moyennes où qu'elles se trouvent. La fracture fiscale s'est engagée, s'est développée et s'agrandit, avec, je ne vais pas tout reprendre parce que Yves Lecaudey l'a bien dit tout à l'heure, les lois de décentralisation acte II. Le bouclier fiscal n'en parlons pas, mais il y a l'APA, le RMI, toutes ces mesures qui ont été prises, les subventions supprimées pour la plupart, le transfert de l'IRPP, la baisse des tranches les plus élevées, etc. Tout cela a fait qu'au niveau des classes moyennes c'est de plus en plus difficile, et nous le ressentons chaque jour dans tout ce que l'on peut lire, dans l'expression des gens. Pour se donner une idée, globalement, en gros il y a sur ce Département 700 000 rôles assujettis à l'impôt, et sur ces 700 000 rôles, 25 % ne paient pas l'impôt parce qu'il est inférieur au seul recouvrable. Ce sont les revenus les plus faibles, les revenus les moins imposés et un certain nombre d'exemptions qui ont été votées la plupart du temps, sinon toutes, par les gouvernements de gauche successifs, qui pour l'instant ne sont pas encore remises en cause. Elles perdurent, mais jusqu'à quand ? Donc 25 % globalement ne paient pas d'impôt. 60 % paient une taxe d'habitation de l'ordre du SMIC, soit entre 200 et 800 €, et puis il y a des mesures prises par les gouvernements de gauche pour limiter cette pression fiscale locale en fonction d'acquisition de leur maison ou d'investissement mobilier personnel. Et enfin les 15 % qui paient le plus sont assujettis sur des bases quelquefois discutables quelquefois. Sur la Gironde ce sont souvent les habitants de la CUB pour différentes raisons, et qui bénéficient paraît-il pour certains aujourd'hui du bouclier fiscal.

Je pense que tous ces chiffres sont édifiants et que l'année 2007 sera également édifiante, je l'espère. Est-ce que cela préfigure une nouvelle fracture électorale ? Dans quel sens ? Je ne le sais pas. Nous allons nous battre contre cela. Ce budget que nous avons aujourd'hui, de résistance comme l'a qualifié Jean-Jacques Paris, oui certes, c'est un budget de résistance, mais ce sont surtout de nombreux projets, un budget de solidarité encore une fois, et donc ce souhait de voir de nouvelles orientations possibles en 2007. J'espère que nous irons peut-être vers de nouveaux horizons je le souhaite ardemment. En tout cas le groupe socialiste votera ce budget.

Yves LECAUDEY :

Les réponses vont être faciles et rapides. C'est vrai, je l'ai dit au Président, on pouvait avoir l'outrecuidance de faire un budget à fiscalité zéro. Pourquoi ? A 2 %, le point est à 3,5 M€, nous ramassons 7 M€ de recettes, mais le ticket modérateur plafonnement TP à la valeur ajoutée nous coûte 5,4 M€. Gain net en ressources fiscales 1,6 M€. Par conséquent sur un budget de 1 milliard 280, cela peu jouer, sauf que ce 1,6 M€ il dégradait encore l'épargne

nette, et que le jour où il faudra prendre conscience de cette dégradation, l'augmentation de fiscalité ne sera plus de deux points, de quatre points, mais de six ou sept points. Alors on peut toujours, avec les circonstances, jouer en retardant l'emprunt, etc., il y a un danger à ne pas essayer de faire suivre l'effort fiscal en le maîtrisant, par rapport à l'évolution des dépenses et des charges nettes. Quand j'ai présenté au Président les hypothèses : il a dit : "on a des charges transférées, on peut en faire le détail, etc., il ne faut pas renvoyer la manière d'assumer la charge, on assume et on explique", d'où l'hypothèse qui est à 2 %, mais sachant que ces 2 %, le produit net est à 1,6 M€, compte tenu de ce plafonnement. Et à l'inverse, si je déconnecte la TP avec un coefficient de variation non proportionnel, j'ai déjà ces 5,4 M€, ils vont augmenter avec le même taux de pression fiscale sur les impôts ménage, ils vont réduire le produit fiscal, tout simplement parce que le ticket modérateur va s'accroître. On a un taux de 9,78 % par rapport au retour de référence qui est à 9,20 %. Si on déconnecte et que cela devient 9,80 % ou 9,82 %, le différentiel sera appliqué sur ce taux, 0,62 %, cela va tout de suite nous dégager l'illusion que l'on collecte davantage d'impôt sur l'entreprise, celle qui paie, parce que celle qui dégage le plus de valeur ajoutée, c'est cela qu'il faut enregistrer, paradoxalement. Le dispositif vise à faire que les entreprises qui vont payer le moins de TP sont les entreprises qui dégagent de la valeur ajoutée. Et les entreprises de service qui utilisent de la main d'œuvre, elles, n'ont pas droit au plafonnement.

Tout est fait, je l'ai dit et je le répète, pour faire qu'insidieusement la pression fiscale ne frappe que l'impôt ménage. Je ne dis pas qu'il ne faut pas faire des efforts pour les entreprises, créer des emplois, etc., mais il y a comme une injustice de le faire vers un dégageant de la pression sur les entreprises au détriment de l'impôt ménage, surtout quand on sait que c'est l'impôt le plus injuste. Voilà pourquoi l'hypothèse de 2 % a été retenue. Techniquement, comptablement, une hypothèse à zéro % c'était facile, mais c'est le leitmotiv que nous connaissons bien, aujourd'hui je rase gratis et demain on fera les comptes. Et si on avait dégradé un peu plus l'épargne nette aujourd'hui; il aurait fallu prendre des décisions difficiles. Le Président m'a dit de définir les charges et d'assumer pour que chacun se situe par rapport à la réalité, c'est l'option qui a été retenue.

Je crois qu'il n'est pas utile de répondre plus en détail, mais ce sont deux points importants. On peut toujours faire une fiscalité zéro et laisser courir l'emprunt et dire qu'on ralentira l'investissement. Le tout est de regarder quels sont les engagements pris, de quelle manière ils sont tenus, et de quelle manière on essaie de maîtriser ce qui peut l'être. C'est un langage que l'on tient aujourd'hui, je ne sais pas où on en sera dans six mois. C'est tous les matins que nous avons une nouvelle qui nous refait faire nos projections, nos simulations ; c'est ce que j'appelais tout à l'heure les chaussettes trappes, dont la maison du handicap en est la merveilleuse démonstration, à notre détriment bien entendu.

M. LE PRESIDENT :

Je remercie Yves Lecaudey, et le félicite pour le travail et la façon dont il explique, avec des démonstrations et sa connaissance, ainsi que toute la direction autour de Marc Fauveau et la commission. Nous allons donc voter. Ensuite nous avons quelques dossiers qui ne posent pas de problème, puis nous avons les vœux.

Je vous remercie.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2007

Ont voté pour :

- MM. AUGÉY, BARRAU, Mme BOST, MM. CARREYRE, CASTAGNET, DAVID, DE GABORY, Mmes DELAUNAY, DEXPERT, MM. DORTHE, DUSSAUT, Mme FAURE, MM. FERGEAU, FROUIN, GARANDEAU, GLEYZE, HILAIRE, JAULT, LAMAISON, LAURENT, LECAUDEY, LEVEAU, LIMINIANA, MADRELLE, MAGENTIES, MAROIS, MARTY, MITTERRAND, Mme MONCOUCUT, MM. MAUGEIN, MUR, PARIS, PLISSON, RENARD, RESPAUD, TRUPIN.

Ont voté contre : Néant

Se sont abstenus :

- MM. D'AMECOURT, CHALARD, DARREMONT, RIFFAUD.

Excusés ou n'ayant pas pris part au vote :

- MM. BENOIT, CESAR, DARGUENCE, DELAUX, DUBOURG, DUCHENE, FATH, FLORIAN, FOULON, GAUBERT, GAUZERE, HOURNAU, JEAN-JEAN, Mme KEISER, MM. LOTHAIRE, PERONNAU, REGERE, SAVARY, SERRANO, SOUBIE, TOUZEAU VINCENT, YERLES.

DECISION : LE BUDGET PRIMITIF 2007 DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE EST ADOPTE A LA MAJORITE, par 36 voix pour et 4 abstentions.

PROGRAMMATION AU TITRE DE L'ANNEE 2007

Rapporteur : Yves LECAUDEY

Mesdames, Messieurs,

Alors que la Programmation Pluriannuelle des Investissements fait partie intégrante du Débat sur les Orientations Budgétaires, le vote des Autorisations de Programme (et d'Engagement) est effectué au moment du Budget Primitif de l'exercice.

Par ailleurs, afin d'optimiser la gestion et d'assurer un meilleur suivi, conformément aux termes du Règlement Financier adopté par le Département, la programmation s'appuie sur différents types d'enveloppes obéissant à des règles différenciées et adaptées à la nature des dépenses concernées.

La Programmation pour 2007 se décline au regard du Budget Principal mais également des Comptes Annexes.

Pour le Budget Principal, elle représente un volume de 361,2 M€ au titre des investissements, auxquels il convient d'ajouter 9 M€ d'AE en fonctionnement. Plus spécialement en investissement, elle témoigne de la volonté de jouer un rôle primordial en terme de modernisation des équipements girondins. A ce titre, elle intègre des opérations exceptionnelles et des efforts particulièrement marqués dans certains domaines. Figurent dans ce cadre le soutien à la création ou rénovations des maisons de retraite (10,6 M€), la prise en compte des travaux effectués sur l'Estuaire par le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Zone Centrale de l'Estuaire (SMACE : 1,5 M€), le concours aux opérations relatives à la lecture publique (1,1 M€), la politique foncière (1,9 M€), au Pont Bacalan-Bastide (18 M€). En plus du maintien de nos dotations sur les PPI Routes et Collèges (soit près de 123 M€, comprenant le Réseau Routier transféré), sont intégrés les travaux sur la climatisation de l'Hôtel du Département pour 18,8 M€, la première étape du programme de Maisons Départementales de la Solidarité et de l'Insertion (7,6 M€), la constitution de réserves et grands ouvrages fonciers (2,5 M€) et le renouvellement de nos engagements sur le Haut Débit (28 M€).

Les Budgets Annexes totalisent un volume d'investissement de 28 M€, répartis entre des programmes récurrents (acquisition de matériel et mobilier pour les Centres de Ressources ou le LABSA, mouvements financiers pour la CADPI) et des opérations plus exceptionnelles : poursuite de la rénovation du Centre Départemental Enfance et Famille (2 M€) et de l'aménagement du Domaine Gérard Lagors (2,8 M€). Enfin en ce qui concerne la Direction des Transports Maritimes (21 M€), la programmation prend en compte l'acquisition d'un autre navire amphidrome devant assurer la traversée Le Verdon – Royan ; pour l'heure, il ne s'agit que d'une hypothèse de travail, car une étude sur la possibilité d'une acquisition en crédit-bail qui conduirait à imputer cette opération en section de fonctionnement (paiement de loyers) est actuellement en cours.

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Yves LECAUDEY :

Je rappelle que nous votons des autorisations de programme, mais que l'opération ainsi programmée ne devient réalité au niveau des études que lorsqu'une décision de la commission permanente affecte et décide d'engager l'opération.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

ADAPTATION DU REGLEMENT FINANCIER

Rapporteur : Jacques FERGEAU

Mesdames, Messieurs,

Le Règlement Financier adopté en 2004 mérite d'être adapté sur deux points particuliers, qui se révèlent trop contraignants à l'usage.

1) Les virements d'Autorisations de Programme (AP) ou d'Engagement (AE) : le Règlement stipule que le niveau de vote étant supposé effectué par programme, un virement ne peut donc avoir pour effet de modifier cette répartition des AP ou AE. Il convient aujourd'hui d'amodier cette règle, qui peut se révéler contraire à un souci d'optimisation des crédits et de meilleure réalisation du budget, en portant le niveau de vote non pas au rang du programme mais du secteur d'intervention.

2) Les règles de caducité des subventions : le règlement financier dispose que les travaux subventionnés doivent au maximum démarrer dans les 12 mois suivant la décision d'attribution. Très souvent, ce délai s'est avéré trop court, rendant opportun son allongement de 12 à 18 mois, tout en laissant ouverte la possibilité d'accorder exceptionnellement des dérogations qui seront matérialisées par arrêté.

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

**AJUSTEMENT DE L'ACTIF DU DEPARTEMENT
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

Rapporteur : Jacques FERGEAU

Mesdames, Messieurs,

La responsabilité du suivi des immobilisations incombe, de manière conjointe, à l'ordonnateur et au comptable et, en toute logique, l'inventaire (tenu par l'ordonnateur) et l'état de l'actif (du comptable) doivent correspondre.

Cette correspondance repose largement sur la qualité des échanges d'informations entre l'un et l'autre, et notamment les sorties d'actif. C'est dans ce cadre qu'il nous appartient de formaliser la sortie de l'actif départemental des immobilisations dites renouvelables, corporelles et incorporelles, acquises antérieurement à 2002, à l'exception bien évidemment des matériels encore en notre possession.

Les montants en cause, dont le détail figure dans le rapport du Président, portent sur 2,2 M€ au titre du Budget Principal, 0,2 M€ au titre de la Direction des Transports Maritimes et 0,01 M€ pour le Centre Départemental Enfance et Famille ; ils feront l'objet d'une mise à jour par le Payeur en fin d'année.

Il nous est demandé de nous prononcer sur ce dossier.

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX
PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

GESTION DE LA DETTE 2007

Rapporteur : Yves LECAUDEY

Mesdames, Messieurs,

Avant de définir quelles seront nos perspectives pour 2007 en matière de gestion de dette, faisons tout d'abord le bilan des actions entreprises en 2006.

1) 2006 s'est caractérisé par la mise en place de contrats de swap contractés auprès de la Société Générale sur deux encours à taux fixe élevés afin de bonifier ces taux, par la contractualisation d'un emprunt de 40M€ sur le programme 2006, sur lesquels 30 M€ ont d'ores et déjà été tirés et la dernière tranche de 10 M€ sera mobilisée avant le 29 décembre 2006. De plus, trois encours pour un montant total de 11,25 M€ et un swap ont été remboursés sans refinancement et deux contrats de Dexia Crédit Local, portant sur 40,57 M€ au total, ont fait l'objet de réaménagement (abaissement des conditions sur l'écart de taux mais augmentation du montant du risque en cas de franchissement de cette barrière).

Il en ressort une répartition de notre dette où le taux fixe est largement majoritaire (84 %), présentant un taux moyen de l'ordre de 3,21 % (contre 3,84 % l'an dernier) et une durée résiduelle moyenne comparable à celle de 2005 (13 ans et 4 mois). Seulement 3,58 % de notre dette peut être considérée comme souple et un de nos objectifs pour les années futures consistera à rétablir l'équilibre entre taux fixe et variable. Une simulation prenant en compte une mobilisation de 50 M€ annuels montre qu'en deux ans seulement l'ensemble des encours à taux fixe actuels passerait de 84 à 55 %.

2) Les perspectives pour 2007 portent la marque d'un aplatissement de la courbe des taux sur les sept prochaines années, hypothèse fondée sur l'impact du ralentissement de la croissance américaine qui se répercutera sur la croissance européenne courant 2007, et sur le fait que les réserves monétaires des pays émergents font pression à la baisse sur les taux longs. De ce fait, les taux courts augmentent au rythme des interventions de la BCE et les taux longs poursuivent une tendance baissière.

Stratégiquement, il reste aussi peu de possibilités sur la dette à taux fixe, si ce n'est le remboursement anticipé ou la réalisation d'opérations utilisant des produits dérivés de taux, que sur la dette variable dont l'encours est relativement faible.

Sur les encours futurs, les stratégies les plus opportunes consistent à rendre de la souplesse à la dette, en engrangeant des produits de type OCLTR ou multi-index et de solliciter le marché sur les taux fixes et à saisir toutes autres opportunités induites par l'évolution de la courbe des taux.

Il nous est demandé de nous prononcer sur ce dossier.

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Yves LECAUDEY :

Que s'est-il passé en 2006 ? On avait encore deux emprunts à taux fixe, taux fixe relativement élevé par rapport au cours actuel. Ces taux fixes ont une caractéristique le plus souvent, c'est que l'on ne peut en sortir, quand on peut en sortir, qu'avec des pénalités. Il arrive un moment où sur la durée restante les taux et la perspective d'évolution des courbes de taux font qu'on a intérêt à sortir, à payer la pénalité, et à souscrire un autre emprunt beaucoup plus souple avec un système de swap, adopté sur des taux variables et qui vous garantit la hausse ou la baisse avec un plancher ou un plafond.

Nous avons fait deux contrats de swap contracté, qui nous ont permis d'échapper à deux encours à taux fixe trop élevé dans la durée de 30 M€, qui vont être avant le 31 décembre complétés par 10 M€. Et puis nous avons fait des encours remboursés sans refinancement sur la trésorerie disponible.

Il en ressort une répartition de notre dette. Il y a quelques années il fallait aller vers la parité taux fixe, taux variable, et aujourd'hui c'est l'inverse. Les taux fixes, surtout les taux longs, sont à des taux presque anormalement bas, et quoique fasse la Banque Centrale Européenne - c'est une appréciation personnelle, mais à mon avis elle a beau vouloir sans arrêt augmenter d'un quart de point le taux directeur, elle se trompe parce que les taux courts se rapprochent de plus en plus des taux longs, tout simplement parce que la situation de l'économie américaine est telle que toutes les perspectives en terme bancaire font qu'il va y avoir une similitude des courbes des taux longs et des taux courts -. Le résultat, nous sommes aujourd'hui à 84 % de taux fixes, on a eu la période des taux longs, mais 16 % de taux variables, c'est insuffisant, ce n'est pas assez souple, cela ne nous permet pas de travailler sur la dette. La dette c'est une gestion active, cela vit, cela permet de jouer sur l'épargne brute, donc sur l'épargne nette. C'est la raison pour laquelle, profitant de cette conjonction des courbes de taux longs et courts, nous allons essayer d'améliorer ce rapport. On peut revenir sinon à la parité du moins à un plus gros pourcentage de taux variables. Attention pas n'importe lesquels et avec des garanties, parce qu'à l'heure actuelle aligné un taux variable sur l'Euribor c'est une prise de risque maximum, compte tenu de la bagarre dollar - euro. Bref, vous avez le descriptif.

Ce que l'on fait le plus souvent, et je tire mon chapeau, parce que j'ai l'air, comme cela, d'un technicien, mais c'est à force d'apprendre au quotidien avec eux, il y a une équipe de gestion de dette en permanence sur les écrans, et qui peut dire du jour au lendemain on substitue telle forme d'emprunt et on réalise de plus en plus d'opérations crédit à long terme, OCLT, renouvelables, qui font qu'ils s'ajustent aux situations du marché ; et les organismes bancaires, conscients de la technicité de l'équipe que nous avons, le savent, ont introduit un partenariat qui fait qu'aujourd'hui nous avons un taux moyen de notre endettement qui est à 3,21 %. Il est difficile de faire mieux. C'est le travail des services, ils le font bien, avec talent et dévouement. C'est à eux que le mérite en revient, si du moins ce rapport est voté.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

FINANCEMENT DU SDIS POUR 2007

Rapporteur : Yves LECAUDEY

Mesdames, Messieurs,

Assuré conjointement par le Département et les Communes (et EPCI), le financement du SDIS, selon la dernière disposition prévue dans le Projet de Loi de Finances Rectificative pour 2006, sera supporté en intégralité par le Département à l'horizon 2010.

Jusqu'à cette date, la participation des communes et EPCI est plafonnée au niveau de l'inflation, laissant ainsi à la charge des Départements le plus gros de l'évolution de budgets composés à près de 80 % par les frais de personnel, eux-mêmes résultant de décisions exogènes ; l'étude effectuée par Déméter-KPMG en juin 2006 a démontré que l'évolution de la contribution départementale s'explique à 60 % par des causes non maîtrisables (GVT, taux des vacances, par exemple).

En ce qui concerne 2007, le rapport sur l'évolution des charges et des ressources établi par le Conseil d'Administration du SDIS précise que les dépenses seront impactées, d'une part, par le volet social (fin des recrutements dans le cadre de l'ARTT, poursuite de la réorganisation des différents groupements, de la réaffectation des sapeurs-pompiers dans des emplois opérationnels et du développement et de la fidélisation des sapeurs-pompiers volontaires) et, d'autre part, par le volet opérationnel (recentrage des missions visant à diminuer le nombre d'interventions, optimisation du parc roulant, modernisation du parc informatique et centralisation de l'alerte).

Quant aux ressources, la quote-part des communes et EPCI étant limitée à 63,4 M€ (+ 2,1 %), le Département est appelé à hauteur de 70,18 M€ (+ 6,7 %), confirmant ainsi l'inversion de la répartition entre collectivités : en 2000, le Département finançait 40 % des dépenses de fonctionnement, en 2005 l'équilibre est quasiment parfait entre les deux types de collectivités (47 et 48 %), et en 2007 le Département supporte 51 % des dépenses et les communes et EPCI seulement 46 %.

Il nous est demandé de nous prononcer sur ce dossier.

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Yves LECAUDEY :

J'ai eu l'occasion de le dire, et nous en avons discuté souvent, lorsqu'on a fait la départementalisation, il fallait absorber les sapeurs-pompiers de la C.U.B. avec des avantages indemnitaires et des conditions de travail qui étaient différents et plus avantageux que ceux

des pompiers professionnels du Département, DFCL. Nous étions arrivés à un taux de participation qui faisait que la CUB tenait compte de la situation antérieure. Nous étions grosso modo à 1 % près à équivalence CUB - Département. Est arrivée la départementalisation des SDIS complètement et les transferts, les charges. Le résultat c'est qu'aujourd'hui la CUB suit la règle. Sa participation n'évolue plus que de l'érosion monétaire de l'augmentation du coût de la vie, tandis que le Département supporte forcément toutes les augmentations du budget du SDIS, qui est à composante pour 80 % de la charge salariale.

Je ne polémique pas, mais personnellement quand j'apprends que les pompiers vont manifester à Paris et vont être reçus par le Ministère de l'Intérieur, j'ai la trouille et je fais les additions, parce que je sais que s'il leur accorde quelque chose, c'est nous qui allons payer. C'est exactement comme cela. De la même manière que lorsque l'autre jour le Ministre des Affaires Sociales a fait un cadeau et s'en est réjoui pour les handicapés, il peut, c'est nous qui allons payer. Cela fait partie de la bagarre au quotidien.

Le résultat aujourd'hui, c'est que nous sommes à hauteur de 70,180 M€ participation du Département au budget du SDIS, en augmentation de 6,7 % quand le Budget du SDIS n'augmente lui que d'un peu moins de 5 %, justement parce que c'est nous qui supportons le gros de l'augmentation. Cela a été négocié au niveau du conseil d'administration. Il y a des allers retours, auxquels se conjuguent des problèmes de trésorerie, parce que la trésorerie du SDIS est irrégulière en fonction des versements des collectivités. Cela ne se passe pas trop mal, mais comptablement cela se passe dans la douleur. Ce n'est pas faire procès aux gens, mais c'est douloureux. Je vous signale que 70 M€ cela nous ramène en 2001, cela représente près de 500 Millions de francs par an.

Alain LEVEAU :

Je voulais savoir au niveau des communes qui paient une taxe pour les pompiers. Les communes devaient arrêter de payer, il me semble. Vous pouvez expliquer, parce nous avons perdu le fil. Merci.

Yves LECAUDEY :

Alors là on est avec notre collègue Alain Leveau dans le schéma classique des maires qui souffrent quand ils sont en même temps conseiller général et qu'il faut voter le budget, et puis qui rentrés dans leur commune veulent à la fois davantage de moyens de secours et plus vite, et moins de cotisations. C'est vrai que la loi prévoyait qu'à partir de 2008 il n'y aurait plus de chicaya quant aux répartitions entre CUB, communautés d'agglomération, Département, puisque la totalité des ressources du SDIS viendrait du contingent départemental qui paierait la totalité, à charge pour l'Etat de récupérer sur les DGF des communes pour compenser partiellement la non cotisation. Le tout étant de constater que si on fait évoluer le prélèvement sur la DGF au même rythme qu'évolue le budget des pompiers, il y a d'ores et déjà des petites communes dont on sait qu'elles auraient une DGF négative. Le résultat est que la loi des finances rectificative, après débat au Parlement, a décidé que si cette mesure s'applique un jour, elle ne s'appliquerait pas avant 2010. Par conséquent Alain Leveau on fait des économies comme on peut au niveau des pompiers, mais payez votre participation, elle est bien utilisée.

Alain DAVID :

Merci mes chers collègues d'accompagner la modernisation de notre SDIS. Le SDIS c'est aujourd'hui près de 5000 agents, 1800 sapeurs pompiers professionnels, 300 agents administratifs et techniques, et 2900 sapeurs pompiers volontaires. Merci aussi de nous accorder une dotation aussi importante, qui est maintenant la dotation la plus importante de toutes les collectivités. Merci également à tous les administrateurs, avec à leur tête le premier vice président Yves Lecaudey, et tous ceux, conseillers généraux, qui font partie de ce conseil d'administration et m'assistent dans la lourde tâche qu'est la gestion du SDIS. Qu'ils en soient publiquement remerciés.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

**GESTION DE L'ACTIF – TRANSFERT D'ELEMENTS D'ACTIF
DU BUDGET PRINCIPAL AUX COMPTES ANNEXES CONCERNES**

Rapporteur : Jacques FERGEAU

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la création du compte annexe "Laboratoire départemental d'analyse vétérinaire et sécurité alimentaire", et de l'intégration au sein du compte annexe des Centres de Ressources de la gestion du CIF de Floirac, les actifs nécessaires à la gestion de ces activités doivent être transférés du budget principal, où ils ont été comptabilisés, sur les comptes d'actifs correspondants des budgets annexes.

La procédure de transfert n'a pas pu être prise en charge par le Payeur Départemental, du fait de l'absence de crédits budgétaires sur les comptes annexes. En effet, bien que la nomenclature M52, applicable au budget principal, ait prévu une débudgétisation de ces écritures comptables (opérations d'ordre non budgétaires), ce n'est pas le cas de la nomenclature M4 qui impose toujours des écritures d'ordre budgétaires.

En conséquence, afin de permettre la régularisation de ces écritures de gestion d'actif sur l'exercice 2006, il est nécessaire de procéder au vote des crédits suivants, équilibrés en dépense et en recette :

- LABSA : 2.088.170,15 € en dépense sur le chapitre 21 et en recette sur le compte de liaison 181,

- Centre de Ressources : 4.240.559,46 € en dépense sur le chapitre 21 et en recette sur le compte de liaison 181, et 7.505,52 € en recette sur le compte 137 et en dépense sur le compte 181.

Il nous est demandé de nous prononcer sur ce dossier.

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX
PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

**MOTION RELATIVE AU FINANCEMENT PAR L'ETAT
DES CREATIONS DE PLACES
DANS LES ETABLISSEMENTS HABILITES
POUR L'ACCUEIL DES PERSONNES AGEES DEPENDANTES**

Présentée par Bernard GARANDEAU

Le "volet gérontologique 2003-2007" du schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale a été adopté le 27 juin 2003, à l'unanimité, par les élus du Conseil Général réunis en Assemblée plénière.

Ce schéma, toujours valide, avait, entre autres objectifs, celui d'adapter la capacité du dispositif d'accueil girondin à l'évolution du vieillissement de la population, tout en améliorant la qualité des services proposés.

Ce schéma conjoint Etat/Département, signé par le Préfet de la Gironde et le Président du Conseil Général, prévoit la création de :

- 1921 places d'hébergement permanent, dont 1087 habilitées à recevoir des bénéficiaires au titre de l'aide sociale.

Le point sur l'avancement de la mise en œuvre du schéma, réalisé à l'issue de la dernière séance du CROSMS (Comité Régional d'Organisation Sociale et Médico-Sociale) en octobre 2006, présenté au Comité de Suivi du Schéma Gérontologique, indique que l'objectif fixé a été atteint sur la majorité des territoires.

Ainsi, depuis la mise en œuvre du schéma :

- 1965 places nouvelles ont reçu un avis favorable du CROSMS ; parmi celles-ci, 700 places nouvelles ont été autorisées et sont ouvertes, soit en cours de construction ;

- 1265 places ont reçu un avis favorable du CROSMS, et sont aujourd'hui en attente d'autorisation, du fait du retard de financement par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).

Or le programme 2006-2008 du programme interdépartemental d'accompagnement de la perte d'autonomie (PRIAC) ne prévoit que :

- 101 places pour un financement en 2007,

- 114 places pour un financement en 2006.

Au rythme actuel, et compte tenu des projets ayant un avis favorable du CROSMS (1265 places à financer), dix années seront nécessaires pour atteindre l'objectif d'autorisation.

Le Conseil Général de la Gironde ne peut accepter cette situation, qui n'est pas conforme à ses engagements, et qui compromet le nécessaire équipement de notre Département en établissements d'accueil pour personnes âgées dépendantes, alors que les besoins s'avèrent importants et urgents.

En conséquence, l'Assemblée Départementale demande à l'Etat et à la Caisse Nationale de Solidarité (qui bénéficie pourtant des fonds issus de la journée supplémentaire travaillée) de dégager les crédits permettant de combler le déficit qui est en train de se creuser,

en Gironde, dans le domaine de l'accueil des personnes âgées, et à l'Etat de tenir ses engagements du schéma départemental.

DECISION : LA MOTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

MOTION RELATIVE A LA MOBILISATION DU F.S.E.
(Fonds Social Européen)
POUR LE FONCTIONNEMENT DES P.L.I.E.
(Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi)

Présentée par Jean-Jacques PARIS

Conformément à la loi du 18 décembre 2003, portant décentralisation du Revenu Minimum d'Insertion, le Conseil Général a maintenant la responsabilité de la gestion de l'allocation et de la mise en œuvre d'actions d'insertion sociale et professionnelle, en faveur des personnes en situation d'exclusion.

Dans le cadre du dispositif des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), le Conseil Général s'associe avec l'Etat, le Service Public de l'Emploi et les collectivités locales pour faciliter l'accès à l'emploi des personnes en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle.

Dans ce cadre, le Conseil Général de la Gironde a soutenu en 2006 à hauteur de 375 481 € les actions des six PLIE de la Gironde. Ceux-ci constituent des dispositifs utiles à la mise en cohérence locale des interventions publiques en faveur de l'insertion et de l'emploi, sur des objectifs précis :

- l'insertion durable dans l'emploi des personnes en grandes difficultés,
- la coordination de toutes les compétences disponibles et nécessaires sur chacun des territoires,
- la mobilisation des entreprises.

La mobilisation du Fonds Social Européen (FSE) est un impératif pour les PLIE, puisqu'il assure une part essentielle de leurs ressources. Or, l'année 2007 s'annonce de ce point de vue extrêmement problématique, le Fonds Social Européen enregistrant un recul de 35 %. Cette baisse handicape la poursuite des actions d'insertion au service des personnes durablement exclues du marché du travail.

Le Conseil Général de la Gironde demande à l'Etat de s'engager à reconduire, pour le moins, les moyens financiers au titre du Fonds Social Européen pour l'année 2007, afin de pérenniser l'action des PLIE.

DECISION : LA MOTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

MOTION RELATIVE A LA SITUATION DE L'A.I.A. (Atelier Industriel Aéronautique de Bordeaux) ET DE SES SALARIES

Présentée par Jean-Jacques PARIS

Les salariées de l'Atelier Industriel Aéronautique de Bordeaux (A.I.A.) sont inquiets concernant l'avenir de leur établissement.

Les A.I.A. sont membres du Service de Maintenance des Armées (S.M.A.), et celui de Bordeaux a comme activité principale la maintenance des moteurs des aéronefs de nos armées. Cette activité est complétée par des missions d'expertise et d'essais.

Or, depuis le lancement de la réforme de la Direction Générale de l'Armement (D.G.A.) et la création du S.M.A., les salariés assistent dans les établissements à une accélération de l'externalisation et à une augmentation conséquente de la sous-traitance.

Ces externalisations entraînent de fait une diminution des effectifs, une perte de compétence, de maîtrise technique et stratégique.

Madame la Ministre de la Défense a confié, il y a quelques mois, une mission à l'Inspecteur Général de l'Armement Roche sur la maintenance aéronautique militaire. Si quelques pistes ont été présentées aux salariés, ils s'interrogent sur la question du rattachement de leur établissement, de sa mission, et bien entendu sur la question de l'emploi. La politique d'externalisation ne semble pas être remise en cause loin de là, livrant ainsi les plans de charge des A.I.A. aux industriels privés. Pourtant le secteur n'est pas en crise loin s'en faut, et rien ne justifie ces orientations.

Au contraire, tout invite à la création d'un pôle public national de défense qui permettrait à la Nation de se réapproprier la maîtrise publique des industries d'armement, de réaffirmer le rôle et les missions des armées, de leurs structures de soutien dans un concept de défense nationale et citoyenne.

Dans ce cadre ne pourrait-on envisager des compléments de charges pour assurer l'avenir du Service de Maintenance des Armées, et plus particulièrement des A.I.A. ? Ainsi, sans sortir de leurs missions étatiques, les établissements pourraient assurer la maintenance des différents aéronefs qui équipent les services publics, ainsi que ceux de la sécurité civile, du SAMU ou encore de la gendarmerie.

Notre Département est particulièrement concerné par les dégâts occasionnés sur l'environnement par de nombreux armateurs sans scrupules, qui polluent ainsi notre littoral. Quels moyens développons-nous pour assurer la surveillance côtière ? La surveillance du massif forestier et la lutte contre les incendies nécessiteraient un plus grand nombre d'aéronefs. La construction et l'aménagement de ces appareils pourraient être réalisés par des établissements industriels français et leur maintenance effectuée par le Service de Maintenance des Armées.

Le Conseil Général de la Gironde demande à Madame la Ministre de la Défense les mesures qu'elle compte prendre pour pérenniser et développer les missions du Service de Maintenance des Armées, et plus particulièrement de l'A.I.A. de Bordeaux.

Le Conseil Général de la Gironde assure de son total soutien les salariés de l'A.I.A de Bordeaux.

DECISION : LA MOTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

MOTION RELATIVE A LA SITUATION DES PROFESSIONNELS DU SPECTACLE, DE L'AUDIOVISUEL ET DU CINEMA

Présentée par Jean-Jacques PARIS

La situation du régime d'assurance chômage des professionnels du spectacle vivant, de l'audiovisuel et du cinéma est, depuis de nombreux mois, au cœur de l'actualité.

Aujourd'hui, les syndicats représentatifs de la profession n'ont pas signé l'accord de juin 2003 qui a fait la preuve de sa nocivité.

En effet, ce protocole a conduit au licenciement collectif de plus de 30 000 salariés, sans aucun plan social. Les négociations entre les partenaires sociaux n'ont toujours pas permis d'aboutir à un nouvel accord juste, pérenne et protecteur des droits des professionnels concernés. Et ce n'est pas le fonds de solidarité, sur le point de disparaître, qui va permettre de reposer les bases de la mutualisation de l'assurance chômage.

Cette mesure transitoire permettra, au plus, de limiter les situations les plus désespérées, mais ne règlera rien sur le fond.

Le gouvernement doit refuser de donner son engagement au protocole d'accord proposé par le MEDEF et signé de quelques organisations.

Effectivement, une majorité de députés de l'ensemble des groupes parlementaires, a signé "la proposition de projet de loi relative à la pérennisation du régime d'assurance-chômage des professionnels du spectacle, de l'audiovisuel et du cinéma dans le cadre de la solidarité interprofessionnelle". Le vote de cette loi ne s'oppose nullement à la négociation entre les organisations sociales. Il lui donne tout simplement un cadre.

C'est pourquoi le Conseil Général de la Gironde demande à Monsieur le Premier Ministre que cette proposition de loi soit inscrite par le Gouvernement à l'ordre du jour prioritaire des travaux du Parlement, pour être votée avant la fin de la législature.

Le Conseil Général de la Gironde, qui aux travers de ses politiques culturelles vise à promouvoir le spectacle vivant, tient à exprimer son soutien à l'égard des professions artistiques qui le font vivre.

DECISION : LA MOTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT :

Nous allons envoyer ces motions d'une part au Préfet, et d'autre part au Premier Ministre.

M. LE PRESIDENT :

Nous en avons terminé. La séance est levée. Nous nous retrouvons au Restaurant Rouge, et naturellement nos personnels nous accompagnent. Je les remercie encore pour ces longues journées de débat. Bon appétit et Bonne Soirée.

La séance est levée à 19 heures 30.

Le Secrétaire de Séance,

**Bernard DUSSAUT
Sénateur de la Gironde**

Le Président du Conseil Général,

**Philippe MADRELLE
Sénateur de la Gironde**